

2021-2026

**Procès-verbal n° 31 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 20 janvier 2025,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

Présidence: M. Simon Murith

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.30 heures.

Présence de 71 membres du Conseil général sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (7): Mmes et M. Rana Bassil, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Ana Teresa Fontes Martins, Immaculée Mosoba, Giulia Tognola et Chloé Zainal.

Absente (1): Mme Lea Wattendorff.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Yan Bolle, Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, chère Camille, cher-ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 30^{ème} séance ordinaire de la législature, la première de l'année 2025, avec mes meilleurs vœux à vous et à vos proches pour cette nouvelle année. On a pu le lire dans notre quotidien préféré, de la bouche de l'autorité de surveillance des communes, de Mme la préfète, que l'on peut souhaiter bonne année jusqu'au 20 janvier. Il n'est donc pas trop tard. Bonne année à tou·te·s. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher·innen, sowie die Vertreter·innen der Presse. Ich stelle fest, dass die Einladung vom 9. Januar 2025 Ihnen mit der Traktandenliste für die Sitzungen von heute ordnungsgemäss zugestellt wurde.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 30 a et b de la séance du Conseil général des 9 et 10 décembre 2024;
3. Election d'un membre de la Commission consultative de développement durable en remplacement de M. Benoît Dietrich;
4. Election d'un·e représentant·e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Christoph Allenspach;
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 (2021-2026) de Mme et MM. Simon Jordan (CG-PCS), Gérald Collaud (CG-PCS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville de Fribourg;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 101 (2021-2026) de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Fanny Delarze (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Sonja Gerber (PS), Marine Jordan (PS), Samuel Jordan (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire progressivement un apprentissage des langues par immersion à l'école obligatoire;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 131 (2021-2026) de Mme et M. Monica Mendez (Vert·e·s) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un parc urbain et végétalisé sur le site de la Poya;
8. Décision quant à la transmission:
 - des propositions
 - n° 25 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), David Aebischer (PLR), Christoph Allenspach (PS), Marine Jordan (PS), Gérald Collaud (CG-PCS), David Krienbühl (PLR), Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal l'élaboration d'un règlement communal concernant la taxe sur la plus-value;
 - n° 26 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Laurent Woeffray (PS), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) demandant l'introduction de membres suppléants dans les deux commissions permanentes du Conseil général par l'ajout d'un article dans le règlement du Conseil général (RCG; RSVF 100.1);
 - des postulats
 - n° 162 de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer et de monitorer la réponse aux besoins de logements étudiantins;
 - n° 163 de Mmes et M. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élaborer un concept d'inclusion et d'égalité pour les personnes en situation de handicap en ville de Fribourg;

- n° 164 de MM. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un catalogue de mesures visant à développer des services de coursières et coursiers à vélo en ville de Fribourg;
- n° 165 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'interpréter de manière plus souple la réglementation concernant les amendes d'ordre relatives au dépôt des sacs à ordures de couleur bleue, spécifiquement envers les contrevenant·e·s âgé·e·s;
- n° 166 de Mme et M. Benoît Dietrich (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une liaison de mobilité douce entre la Basse-Ville et le quartier du Schoenberg;
- n° 167 de Mmes et MM. Margot Chauderna (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Giulia Tognola (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes locaux et durables destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires et de la CarteCulture de Caritas, sur le modèle de l'agriculture contractuelle de proximité;
- n° 168 de MM. Laurent Woeffray (PS), François Miche (PS) et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la situation des enfants et des jeunes vivant dans la précarité;
- n° 169 de MM. François Miche (PS) et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pertinence d'un partenariat-délégation avec l'Inspecteurat chantiers Fribourg en vue d'un contrôle renforcé des normes de sécurité et de propreté sur les chantiers et leurs abords;
- n° 170 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Hervé Bourrier (PS), Sophie Delaloye (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Véronique Grady (PLR), Immaculée Mosoba (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Charles de Reyff (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'évaluer la desserte du quartier du Schoenberg par les transports publics et, le cas échéant, de soumettre des propositions à l'Agglomération;
- n° 171 de Mme et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR) et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une approche coordonnée et structurée pour renforcer la collaboration entre la Ville de Fribourg, l'Université et les hautes écoles;
- n° 172 de Mme et M. Grégory Grin (PLR) et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'un programme global visant à accompagner les habitant·e·s face aux pressions du coût de la vie;
- n° 173 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de développer des infrastructures cyclotouristiques afin de valoriser la ville de Fribourg;

- n° 174 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s), Hervé Bourrier (PS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Isabelle Sob (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter la création de coopératives d'habitation respectant une mixité sociale – intergénérationnelle – économique, dans le cadre des PAD de la Ville, en lien avec des partenaires;
- n° 175 de Mmes et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s), Véronique Grady (PLR) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de (faire) produire des arbres et arbustes d'essences indigènes adaptés à la station et aux changements climatiques;

9. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 285 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la suppression de la branche chauffage-sanitaire-ferblanterie de SINEF SA;
 - n° 294 de M. Laurent Woeffray (PS) relative à la permutation des horaires d'ouverture nocturne des commerces en fin d'année;
 - n° 298 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux rendez-vous de l'hiver Nova;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications du président

Le président.

- A. A la suite de la démission de M. Benoît Dietrich avec effet au 20 décembre 2024, M. Nicolas Violi a été proclamé élu par le Conseil communal le 14 janvier 2025 et assermenté par la préfète de la Sarine le 16 janvier 2025. M. N. Violi, je vous félicite de votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever, afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements)
- B. A la suite de la démission de M. Christoph Allenspach avec effet au 31 décembre 2024, M. Florian Müller a été proclamé élu par le Conseil communal le 14 janvier 2025 et assermenté par la préfète de la Sarine le 16 janvier 2025. M. F. Müller, je vous félicite de votre élection et

vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements)

- C. Je vous informe également que la présidence a reçu la démission de notre collègue Naïma Khamel Seewer en date du 17 janvier 2024 et ce, avec effet immédiat. Les démarches sont en cours pour son remplacement. Je tiens à remercier officiellement, au nom du Conseil général, les trois personnes démissionnaires pour leur précieux et constructif engagement au service de la ville de Fribourg, au sein de notre Conseil.
- D. Je vous informe que Mme Véronique Grady est désormais cheffe du groupe libéral-radical, en remplacement de M. David Krienbühl. Elle siégera donc ainsi au Bureau dès ce mercredi.
- E. Le Bureau, qui s'est réuni le 8 janvier 2025, a décidé de se prononcer sur le recours qui a été interjeté par M. C. Giller contre la décision préfectorale, qui déclarait irrecevable sa contestation de la décision de notre Conseil révoquant son mandat d'administrateur d'Eau de Fribourg SA. Afin de ne pas prolonger inutilement cette procédure, je vous informe que le Bureau a décidé de renvoyer simplement à la décision préfectorale et à ses précédentes observations. Nous espérons donc une décision rapide.
- F. Pour notre prochaine séance qui aura lieu en février et en mars, je vous invite vivement à bien réserver la date du 10 mars 2025, qui a été retenue pour une séance rapprochée. Elle risque bel et bien d'avoir lieu compte tenu de l'ordre du jour que le Bureau s'apprête à valider ce mercredi.
- G. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- H. Conformément à l'article 55 de notre règlement, le temps de parole est fixé comme suit:
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions;
 - 2 minutes pour les autres interventions.
- I. Enfin, dans ce brouillard du Blue Monday, qui n'aura jamais autant bien porté son nom, je me permets, au nom du Conseil général, d'adresser mes meilleurs vœux à notre collègue Fanny Delarze qui célèbre son anniversaire parmi nous ce soir. Bon anniversaire Fanny et j'espère que t'auras plaisir à passer cette soirée avec nous.

2. Approbation des procès-verbaux n° 30 a et b de la séance du Conseil général des 9 et 10 décembre 2024

Le président. Y a-t-il des rectifications à apporter quant à ces procès-verbaux? Si tel est le cas, je vous prie d'indiquer la page du procès-verbal concerné.

Tel n'est pas le cas. Ils sont adoptés avec mes remerciements à son rédacteur, M. M. Maridor, et à toute l'équipe du secrétariat.

3. Election d'un membre de la Commission consultative de développement durable en remplacement de M. Benoît Dietrich

Delaloye Sophie (PS). Mme Fanny Delarze est une artiste pluridisciplinaire et médiatrice culturelle spécialisée dans la critique. Elle a rejoint le Conseil général en début de législature pour partager sa vision du monde culturel et de la justice sociale. C'est bien avant d'entrer au Conseil général qu'elle se questionne sur la thématique de l'environnement. La décroissance, notamment des modes de consommation, la valorisation des déchets, la sensibilisation aux causes climatiques, la gestion et la protection de la faune et de la flore urbaine sont autant d'intérêts qu'elle souhaite faire raisonner au sein de la Commission consultative de développement durable de la Ville de Fribourg.

Nous vous remercions de lui apporter votre soutien et ceci d'autant plus que, comme vous le savez, elle fête aujourd'hui son anniversaire.

Le président. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer au sujet de l'élection à la Commission consultative de développement durable ? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat·e·s est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu·e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint à vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

En l'absence de prise de parole, je considère que tel n'est pas le cas. Mme Fanny Delarze est proclamée élue sans scrutin. Je la félicite pour cette élection. (Applaudissements).

4. Election d'un·e représentant·e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Christoph Allenspach

Delaloye Sophie (PS). M. Nicolas Jaquier est la personne que nous présentons pour ce poste. Il a 45 ans et habite le quartier de Pérolles. Il est informaticien de gestion et travaille chez Swisscom dans les services comptables. Il est, par ailleurs, également délégué au Réseau santé de la Sarine pour la Ville de Fribourg.

En outre, et ce n'est pas la moindre de ses charges, il préside la section PS de la ville de Fribourg. M. N. Jaquier n'est pas un inconnu, il a siégé comme conseiller général à la fin de la législature précédente dans le groupe socialiste et il connaît bien les enjeux liés à l'Agglomération. Il souhaite s'engager dans le Conseil d'agglomération durant cette période de transition pour représenter au

mieux les intérêts des habitant·e·s de la ville avec les autres membres du Conseil d'agglomération. Nous vous remercions de lui apporter votre soutien.

Le président. Est-ce que d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur ce point?

Rugo Claudio (PA). Je voulais souligner que M. N. Jaquier ne fait pas partie de notre Conseil, mais il nous représente à l'extérieur. C'est un cas d'école, et j'aimerais faire la remarque suivante. Je voulais la faire déjà au point 4 de l'ordre du jour, mais comme c'était l'anniversaire de Mme F. Delarze, je la fais maintenant. Cette remarque concerne les élections des points 3 et 4 de l'ordre du jour. Ce que je voulais dire, c'est que les chefs de groupe, ici en l'occurrence le PS, recommandent, mais si on doit procéder à toutes ces élections, c'est justement parce que la recommandation n'était pas complètement à 100%, étant donné que ces personnes ont démissionné entre-temps.

C'est pourquoi, la prochaine fois, je me présenterai, surtout si – comme dans le cas présent- la personne ne fait pas partie du Conseil général et n'a pas été élue par le peuple qu'elle représente.

Le président. Je prends donc note que vous n'êtes pas candidat. La discussion se poursuit. Y a-t-il d'autres prises de parole? Tel n'est pas le cas.

Je constate donc à nouveau que le nombre de candidatures est égal au nombre de poste à pourvoir. Y a-t-il une demande pour une élection à bulletin secret? Tel n'est pas le cas.

M. Nicolas Jaquier est élu sans scrutin. Je le félicite pour cette élection. (Applaudissements).

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 (2021-2026) de Mme et MM. Simon Jordan (CG-PCS), Gérald Collaud (CG-PCS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

La création d'une ferme pédagogique en ville de Fribourg proposée par les postulant·e·s est une volonté partagée par le Conseil communal, conformément à plusieurs objectifs de son plan de législature. Il peut également être intégré au plan d'action "Fribourg – ville de gastronomie" dans le cadre du réseau des villes créatives UNESCO. Le Conseil communal a donc analysé les différentes pistes pour réaliser ou soutenir une ferme pédagogique et a en même temps établi une vue d'ensemble des activités qui répondent aux objectifs formulés dans ce postulat. Vous trouverez dans la réponse les détails des différentes activités en lien avec la nature proposées déjà aujourd'hui par les associations et soutenues par la Ville de Fribourg.

Une piste analysée pour réaliser une ferme pédagogique sont les domaines de la Bourgeoisie dans la dans la région fribourgeoise. Un plan stratégique de gestion des biens immobiliers et fonciers des différentes fondations est en cours d'élaboration et doit fixer des objectifs en termes de durabilité, d'exemplarité et de sensibilisation.

À l'issue de ce processus, il sera possible de déterminer si le cadre mis en place permet d'intégrer un projet de ferme pédagogique dans l'une ou l'autre de ces exploitations. Le projet de l'entreprise sociale et solidaire Fondation Ateliers Résidences Adultes (FARA) qui s'appelle "de la terre à l'assiette" est également une piste intéressante que la Ville suit. Ce projet pourrait être développé au sein du PAD Torry-Est. Une coordination est nécessaire pour établir la suite à donner et les prochaines étapes du projet, en tenant compte du calendrier intentionnel du PAD Torry-Est et de l'accord des propriétaires.

In der Zwischenzeit können einige Initiativen bereits entwickelt werden, so zum Beispiel der neue Sportkurs im Wald, der im Rahmen des freiwilligen Sports angeboten wird oder die Kochworkshops, die von der Schulgastronomie für Schulklassen angeboten werden und auch die Besuche auf Bauernhöfen im schulischen und ausserschulischen Rahmen. Verschiedene weitere Massnahmen werden geprüft, die zu den genannten Zielen beitragen werden, so zum Beispiel die Entwicklung von Angeboten für Schulen und deren Integration in das schulische Kulturprogramm, der Ausbau des Angebots des Ferienpasses oder die Erleichterung der Organisation von Klassenbesuchen in Gemeinschaftsgärten.

In diesem Sinne wird der Gemeinderat die Entwicklung von Projekten fortsetzen, die das Wissen und die Sensibilität für die Natur und eine nachhaltige Ernährung fördern. Das Projekt eines pädagogischen Bauernhofs wird unterdessen in den erwähnten Arbeiten weiter analysiert.

Jordan Simon (CG-PCS). Je suis satisfait et remercie le Conseil communal.

Le postulat n° 48 est ainsi liquidé.

-
6. **Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 101 (2021-2026) de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Fanny Delarze (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Sonja Gerber (PS), Marine Jordan (PS), Samuel Jordan (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire progressivement un apprentissage des langues par immersion à l'école obligatoire**

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

In seinem Legislaturprogramm behandelt der Gemeinderat die Zweisprachigkeit in seinem Ziel Nr. 2. Die Umsetzung einer pragmatischen Zweisprachigkeit muss auf mehreren Ebenen erfolgen. Der

schulische Bereich ist ein wichtiger Lebensbereich der Sprachenförderung und deshalb ein wichtiger Hebel. Die Postulanten·innen unterstreichen die Wichtigkeit der Zweisprachigkeit in unserer Stadt zu Recht. Die Kompetenzverteilung im schulischen Bereich zwischen Gemeinden und Kanton in dieser Frage ist jedoch klar: Lehrplan und pädagogisches Programm liegen nicht in unserer Verantwortung und können auch nicht beeinflusst werden. Diese Ausgangslage ist zu respektieren.

Wie Sie in der Antwort lesen können, ist die Vielfalt in unseren Schulen gross und dadurch auch die Herausforderungen. Oft genanntes Beispiel ist die Vignettaz-Schule, die eine hervorragende Ausgangslage hat und viel in die gelebte, aber auch in die schulische Zweisprachigkeit investiert. Die beiden zweisprachigen Kindergartenklassen konnten letztes Jahr mit Unterstützung der Stadt in einen Regelbetrieb überführt werden. Unter anderem – auch auf Anregung der Stadt – hat der Kanton zudem eine Arbeitsgruppe eingesetzt, die die Weiterführung zweisprachiger Klassen ab der 3H prüft.

Le Conseil communal promeut, encourage et valorise le bilinguisme dans le contexte scolaire comme il le peut. Une large palette de projets d'immersion existe déjà et des nouveaux s'ajoutent régulièrement.

Vous avez ainsi pu lire récemment dans les médias le projet mené par la DOSF. Certaines écoles priorisent d'autres sujets dans leur accompagnement des élèves. Les enseignant·e·s s'engagent fortement afin de soutenir les élèves de manière optimale dans la langue de scolarisation, afin de leur garantir les meilleures chances de réussite.

Wie Sie wissen, liegt die konkrete Forderung eines prozentualen Anteils der Unterrichtssprache nicht in der Kompetenz des Gemeinderats und dieser kann sie deshalb auch nicht erfüllen. Die Öffnung der verschiedenen Schulen dem Thema gegenüber und die Bereitschaft der Direktionen und der Lehrerschaft die Zweisprachigkeit zu verstärken, kann deshalb aus Sicht des Gemeinderates nur über die konstruktive Zusammenarbeit erfolgen.

La Ville de Fribourg exploite cette possibilité dans le domaine scolaire. Vous trouvez les différents engagements dans la réponse.

L'inscription à l'école primaire est possible dans les deux langues indépendamment de la langue des parents. D'ailleurs, ceci rend la planification des effectifs pas toujours simple. Depuis deux ans, nous informons aussi les parents activement sur leurs responsabilités et l'engagement nécessaire s'ils font le choix de scolariser leur enfant dans l'autre langue. L'intérêt de l'enfant doit toujours être la priorité.

Ein wichtiger Schlüssel zum Erfolg liegt auch in den Kompetenzen und der in der Motivation der Lehrkräfte. In diesem Sinne spielt die künftige Fakultät für Erziehungs- und Bildungswissenschaften eine wichtige Rolle. Der Gemeinderat unterhält ausgezeichnete Beziehungen zur Universität, die ebenfalls viel Wert auf die Zweisprachigkeit legt.

Jordan Samuel (PS). Wir danken dem Gemeinderat für den ausführlichen Bericht. Je m'exprime au nom de mes collègues cosignataires et particulièrement au nom de notre camarade démissionnaire, M. Christoph Allenspach, qui a été à l'origine de ce postulat.

Der Bericht ist etwas enttäuschend. Er beschreibt vor allem die aktuelle Situation und ist ziemlich defensiv, ohne Perspektive auf bedeutende Schritte in den nächsten Jahren. Wir kennen nun alle Probleme, die sich stellen könnten, doch kaum Ansätze für Lösungen. Abgesehen von finanzieller Unterstützung überlässt die Stadt die Initiative der Lehrer·innen und dem Kanton.

Pour être honnête, nous attendions un enthousiasme plus marqué pour l'école bilingue qui représente ou pourrait représenter une grande chance pour Fribourg et sa jeunesse. On aurait souhaité que le Conseil communal encourage davantage un dialogue régulier au sein d'un organe tripartite avec les écoles et le Canton et qu'il s'engage sur cette base à une planification à plus long terme.

Un groupe de travail du Canton pour évaluer une classe bilingue dans l'école de la Vignettaz ne suffit pas. Nous savons que le Conseil communal prend au sérieux la question du bilinguisme. Eu égard à cela, il devrait davantage utiliser sa marge de manœuvre.

Le postulat n° 101 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 131 (2021-2026) de Mme et M. Monica Mendez (Vert·e·s) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un parc urbain et végétalisé sur le site de la Poya

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

L'aménagement d'un parc à l'échelle de la ville sur la parcelle article 8'047 RF constitue un objectif du plan d'aménagement local (PAL), adoptée le 4 juin 2024 par le Conseil communal. En ce sens, la demande du postulat rejoint les objectifs du Conseil communal.

Toutefois, la temporalité envisagée par ledit postulat diffère de la temporalité du Conseil communal, étant précisé que la Ville n'intervient pas en tant que propriétaire, mais en tant qu'autorité planificatrice.

En effet, le développement trop anticipé d'un projet sur ce site, situé hors de la zone à bâtir (ce que le Canton doit encore confirmer dans le cadre de la procédure d'approbation du PAL), fait courir un risque au niveau de la procédure d'approbation du PAL et pourrait être limitant dans le cadre des réflexions menées sur le secteur voisin de la caserne de la Poya. La coordination entre le développement des deux sites paraît d'autant plus importante que ceux-ci appartiennent au même propriétaire, à savoir l'Etat de Fribourg.

La volonté du Conseil communal est toutefois de permettre l'ouverture de ce site au public dans l'attente d'un aménagement plus conséquent, conformément à la planification communale. Cette demande sera ainsi formulée dans le cadre des échanges entre la Ville et le Canton portant sur le

développement du secteur mais aucune garantie ne peut être donnée quant à la suite qui y sera donnée de la part de l'Etat. Encore une fois, nous ne sommes pas propriétaire, mais autorité planificatrice.

Mendez Monica (Vert·e·s). Nous remercions le Conseil communal pour le rapport. Nous comprenons le calendrier juridique et les enjeux liés au PAL et sa validation par le Canton. Cependant, nous voulons quand même ajouter un commentaire concernant les arguments en lien avec la temporalité du développement du site de la caserne de la Poya et de ce parc urbain. Pour nous, l'enjeu en lien avec le développement d'espaces verts urbains tels que celui-ci et le potentiel qu'ils représentent sont très importants. Pour une fois, nous trouverions un avantage pour la Ville de prioriser les enjeux de la nature, le développement du renforcement et de la biodiversité, de permettre aussi à la population d'avoir un espace vert, un espace de bien-être où on peut simplement se prélasser sous les arbres. Pour nous, ça concerne aussi un enjeu lié au programme de législature. On souhaite que, pour une fois, ce soit la priorité et pas forcément toujours les enjeux économiques, etc. qui pourraient être liés à d'autres sites.

Le postulat n° 131 est ainsi liquidé.

8. Décision quant à la transmission:

Le président. Le 15 novembre 2024, et ceci par voie circulaire, ainsi que lors de sa séance du 8 janvier 2025, le Bureau a qualifié toutes les propositions et tous les postulats comme tels et les a jugés recevables.

Comme d'habitude, nous allons d'abord demander si la qualification ou la recevabilité de l'un ou l'autre des objets parlementaires qui figurent à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

Pour commencer, je donne la parole à M. le syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal au sujet de la recevabilité des objets parlementaires à l'ordre du jour.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal considère tous les postulats et les propositions qui nous sont présentés aujourd'hui comme recevables. Sur la transmission, je m'exprimerai postulat par postulat.

Le président. Y a-t-il une prise de parole pour une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou l'autre des instruments parlementaires? Tel n'est pas le cas. Nous considérons donc que toutes les propositions et tous les postulats sont recevables.

- **des propositions**

- n° 25 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), David Aebischer (PLR), Christoph Allenspach (PS), Marine Jordan (PS), Gérald Collaud (CG-PCS), David Krienbühl (PLR), Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal l'élaboration d'un règlement communal concernant la taxe sur la plus-value

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). En guise d'introduction, permettez-moi de placer le sujet dans son contexte légal et de fédéralisme: la taxe sur la compensation de plus-value résultant de mesures d'aménagement (Ausgleich von Planungsvorteilen durch eine Mehrwertabgabe) figure à l'article 5 de la loi fédérale sur l'aménagement (LAT) avec une part minimale de 20%. Cet article a été modifié, comme d'autres articles, par la loi fédérale du 15 juin 2012, entrée en vigueur le premier mai 2014. Les cantons sont chargés d'exécuter cette norme qui ne concerne pas que des mises en zone de terrains, mais surtout la compensation de notables changements d'affectation et d'augmentation des possibilités de construire dans une zone.

Neuf ans plus tard, le Grand Conseil, tout en fixant d'une manière générale la taxe à 20% de la plus-value, a adopté des dispositions qui figurent à l'article 113a à 113h de la LATec. La taxe poursuit moins un but fiscal, mais plutôt l'idée de l'égalité de droit et de la justice. Pensons aux indemnités pour des expropriations matérielles de terrains.

Au niveau communal, les conseiller·ère·s généraux·ales Christoph Allenspach, Addei Sidi Nur Manguay et Elias Moussa ont déposé, le 24 mai 2014, la proposition n° 11 demandant d'élaborer un tel règlement. Le Conseil communal a rendu un rapport intermédiaire et informatif concernant cette proposition.

Pour revenir à la présente proposition, celle-ci se base sur l'article 113a alinea 1a de la LATeC qui permet aux communes qui ont adopté un règlement de portée générale, dès janvier 2024, de prélever sur les taxes cantonales une taxe de maximal ¼ ou 5% qui est déduite de la taxe cantonale.

Trois catégories de mesures peuvent créer un avantage significatif aux propriétaires d'immeubles privés:

- a) le classement d'un terrain en zone à bâtir;
- b) le changement d'affectation notable (par exemple d'une zone d'activité en zone résidentielle);
- c) l'augmentation des possibilités de construire (si l'augmentation représente au minimum le 50 % des surfaces de plancher au potentiel initial).

L'augmentation de valeur d'un bien-fonds, suite à une mesure d'aménagement, doit être de CHF 20'000.- et plus.

Les points b) et c) sont surtout intéressants pour la Ville de Fribourg.

Die Gemeindeabgabe ist zweckgebunden. Auf Seite 2 des Antrages sind drei mögliche Zwecke aufgeführt:

- die Anlage von öffentlichen Plätzen;
- den Erwerb von Grundstücken für die Anlage von öffentlichen Plätzen;
- die Organisation von Paralellstudien, die ein vorwiegendes öffentliches Interesse aufweisen.

Le règlement peut se limiter à quelques articles. Il suffit de fixer le taux et l'affectation de la taxe. Le délai pour adopter le règlement est, sauf erreur, de deux ans dès le premier octobre 2023.

Les communes de Marly et de Villars-sur-Glâne ont adopté un tel règlement en octobre dernier. La commune de Planfayon l'a fait le 26 avril 2024.

J'aimerais attirer l'attention sur les perspectives de développement des logements à Fribourg, qui sont intéressantes et qui nous incitent à transmettre cette proposition au Conseil communal.

Jordan Marine (PS). Vous le savez peut-être déjà, le groupe socialiste a déposé deux propositions en 2014 et 2020, demandant au Conseil communal d'élaborer un règlement afin de prélever enfin une part des plus-values immobilières. Il est donc tout à fait naturel que nous soutenions cette proposition et vous encouragions vivement à en faire de même.

Les recettes générées par ce prélèvement permettront de financer des projets visant à améliorer les espaces urbains, dans le but de renforcer la qualité de vie dans nos quartiers et, par conséquent, le bien-être des habitant·e·s.

Cependant, la loi cantonale à laquelle cette proposition fait référence ne permet aux communes de prélever que 5% des plus-values. Or, notre groupe plaide en faveur d'un pourcentage plus élevé et encourage le Conseil communal à élaborer un règlement communal ambitieux allant dans ce sens.

Il est important de souligner que de nombreuses villes suisses appliquent une taxe comprise entre 30 % et 60 % des plus-values, une pratique validée par le Tribunal fédéral. Le groupe socialiste soutient donc pleinement cette proposition et souhaite que le Conseil communal prenne une décision en faveur d'un taux supérieur à 5%.

Vote

Le Conseil général décide, par 64 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 25 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, David Aebischer, Christoph Allenspach, Marine Jordan, Gérald Collaud, David Krienbühl, Alexandre Sacerdoti et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 64 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David

2021-2026 – Procès-verbal n° 31 de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 janvier 2025

(PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Viol Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 3 Collaud Oliver (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA)

- n° 26 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Laurent Woeffray (PS), Josée Cattin Kuster (Vert-e-s) et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) demandant l'introduction de membres suppléants dans les deux commissions permanentes du Conseil général par l'ajout d'un article dans le règlement du Conseil général (RCG; RSVF 100.1)

Le président. Comme il s'agit d'une proposition interne qui va être traitée par le Conseil général, je ne passerai pas la parole à M. le syndic pour son préavis. Sachez que le Bureau en a discuté et qu'il soutient la transmission de cette proposition. D'ailleurs, tous les auteurs et autrices émanent du Bureau.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Les auteurs de la proposition, dont je me fais le porte-parole, proposent un nouvel article 16a dans le RCG permettant d'introduire des suppléants dans les deux commissions permanentes (Commission financière et Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures). Actuellement, des suppléants n'existent que pour le Bureau du Conseil général.

Les buts de la proposition sont de:

- pallier aux absences de membres d'une commission permanente lors de séances;
- faire participer un plus grand nombre de conseiller-e-s généraux-ales au travail des commissions permanentes;
- marquer plus de présence et d'intérêt auprès du Conseil communal lors de l'examen des messages.

Les deux commissions permanentes travaillent en amont des séances plénières. Leur rôle n'est pas négligeable et mérite la présence de tous les représentant-e-s des groupes aux séances, ce qui n'est pas toujours le cas, pour diverses raisons. Ce système peut également s'appliquer à la Commission des naturalisations par le biais d'un message du Conseil communal au Conseil général puisqu'il s'agit d'une commission du Conseil communal, moyennant le respect de la protection des données des candidats.

Le groupe de travail a élaboré un texte pour le nouvel article 16a RCG qui s'inspire de l'article 11a de la loi sur le Grand Conseil (LGC). Le Grand Conseil pratique ce système pour ses cinq commissions permanentes et pour l'unique commission thématique spécialisée.

Les avis juridiques recueillis concernant la proposition sont favorables.

Pour ces raisons, nous vous prions d'accepter la proposition qui s'intitule "Pour des membres suppléants dans les deux commissions permanentes".

Page Maurice (CG-PCS). J'ai un peu le sentiment qu'avec cette proposition on crée un problème là où il n'y en a pas vraiment.

Je me permets de mettre en avant mon expérience personnelle. Je suis entré pour la première fois dans ce Conseil en 1996. J'ai longtemps siégé au Bureau et je siège actuellement au sein de la Commission financière. A ma connaissance – vous me direz peut-être que je me trompe - il n'est jamais arrivé qu'une commission n'ait pas pu siéger à cause de l'absence de quorum. Aussi, pour l'institution, il n'y a aucun problème. Le fait qu'une commission puisse siéger habituellement ne dépend pas du nombre de personnes présentes, tant qu'il y a le quorum.

Ensuite, il faut aussi tenir compte que le nombre des séances n'est pas très élevé. Même à la Commission financière, les séances ne sont pas nombreuses, à part, bien sûr, celles du budget, qui ont lieu en novembre.

Si on regarde maintenant les inconvénients pour la personne ou pour le parti qu'elle représente, là aussi, il n'y a pas de vrais inconvénients. Une absence, ça signifie une légère perte d'information, mais qui est facilement rattrapée, puisque toutes les séances font l'objet d'un procès-verbal détaillé et que la personne peut prendre connaissance des discussions qui ont eu lieu. Il y a une petite perte d'influence, c'est clair. Si on n'est pas présent, on ne peut pas s'exprimer. Il faut aussi se rappeler que même les votes en commission, je dirais, ce ne sont pas des votes décisionnels. La décision se prend au Conseil général, pas au sein de la commission.

Cela dit, il y a quand même quelques petits problèmes. Par exemple, en comptant sur un suppléant, est-ce que la personne ne risque pas d'être moins assidue et de s'excuser plus souvent? La question se pose. Je n'ai pas forcément de réponse, mais elle mérite d'être posée. Le suppléant, qui siégerait occasionnellement, peut-il se vraiment se tenir au courant des affaires et être prêt pour les séances? Forcément, il sera aussi moins efficace. Je vois un cas possible où ça pourrait être utile, mais là, il faudrait peut-être creuser la question, notamment s'il s'agit d'un congé de maternité ou d'une absence de longue pour cause de maladie. Je souligne aussi qu'à propos du congé de maternité, vous avez certainement suivi ça: au Parlement fédéral, ils ont changé la pratique, en autorisant les femmes en congé de maternité à participer aux commissions et en prévoyant qu'elles puissent recevoir leurs jetons de présence, le cas échéant.

Donc, si une absence se prolonge, il faudrait démissionner de la commission et se faire remplacer par un autre membre du même parti. Je ne pense pas que cette question de suppléance soit pertinente et nécessaire pour notre Conseil. Si on voulait creuser vraiment la question de la suppléance, je pense qu'il faudrait aller plus loin et envisager une suppléance complète au Conseil général. Bien sûr, on pourrait avoir un suppléant au Conseil général, mais là aussi, cela mériterait une réflexion plus approfondie.

Donc, pour ma part, je m'abstiendrai de soutenir cette proposition.

Le président. Je vous rappelle les limitations de parole. Je reste encore assez généreux pour le moment.

Mendez Monica (Vert-e-s). J'interviens à la suite de l'argumentation de mon collègue. Mme S. Boggian a démissionné de ce Conseil général en expliquant les difficultés de conciliation entre la vie de famille et la vie politique. Je reviens moi-même d'un congé de maternité.

En réalité, c'est qu'un système de suppléance permettrait de concilier beaucoup plus facilement ce genre de situations particulières. L'accès à la politique devrait être facile pour toutes et tous. En l'occurrence, un congé de maternité est aussi fait pour se reposer, même s'il est possible actuellement de siéger. Je vous avoue que j'ai trouvé très agréable de pouvoir rester à la maison avec mon bébé, ne serait-ce que pour des raisons de santé, et aussi pour apprécier ces quelques mois.

Avoir une suppléance permettrait également de partir en congé ou de concilier une activité, un changement de vie particulier avec la politique, tout en continuant à être représenté et à représenter les personnes qui nous ont élus – des personnes qui élisent aussi des femmes et des familles monoparentales.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 8 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 26 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, Laurent Woeffray, Josée Cattin Kuster et Jean-Thomas Vacher.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrez Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 8 Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Jordan Simon (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Se sont abstenus: 15 Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswil Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Violí Nicolas (PS)

- **des postulats**

- n° 162 de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer et de monitorer la réponse aux besoins de logements étudiantins

Steiert Thierry, syndic. Quand bien même la transmission potentielle de l'intégralité des postulats qui vous sont présentés aujourd'hui conduirait à une charge administrative non négligeable, le Conseil communal accepte la transmission de tous les postulats ici présentés, à l'exception du postulat n° 165, pour lequel je vous demanderai de me repasser la parole au moment du débat de transmission.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). J'annonce tout d'abord mes liens d'intérêts avec le postulat présenté. Je siège au comité de l'association Pro Filia du Foyer Beauséjour, qui offre une location de chambre aux étudiants.

L'Université de Fribourg et les Hautes écoles font la fierté de notre capitale et sont chères à nos cœurs. Les étudiants qui les fréquentent animent notre ville et y apportent une ambiance très riche depuis de nombreuses années. Ils contribuent également à la marche économique de notre ville, mais la fréquentation notamment de l'Alma mater fait souci. Plusieurs facultés ont eu de la peine à recruter des étudiants l'automne dernier. Ces infrastructures de formation sont de la compétence cantonale, bien entendu. C'est à nos autorités d'Etat de faire perdurer le rayonnement de Fribourg au point de vue national et international. Par contre, il me semble judicieux à cette époque où les étudiants, notamment alémaniques, se font plus rares et où les inscriptions ont de la peine à progresser de faire un état des lieux de l'hébergement que la ville de Fribourg propose aux étudiantes et aux étudiants. A-t-on assez de logements étudiants? Lesquels sont-ils? Foyers pour étudiants, régies étudiantes, chambres en colocation sont-ils de qualité? Les loyers sont-ils concurrentiels par rapport à d'autres villes universitaires? C'est une démarche utile et qui aiderait pour sûr aux décisions de nos autorités à propos de la présence si importante et du développement favorable de l'Université et des Hautes écoles dans notre ville. Je vous remercie de votre soutien.

Grin Grégory (PLR). Le postulat n° 162 soulève une problématique centrale pour notre ville universitaire: celle du logement étudiantin. Fribourg bénéficie d'atouts stratégiques uniques grâce à ses Hautes écoles et à son Université, qui attirent chaque année une population étudiante nombreuse. Il est donc essentiel que nous nous dotions des outils nécessaires pour anticiper et répondre aux défis que cela implique, notamment en matière de logement.

Le groupe PLR soutient ce postulat, car il met en lumière des pistes concrètes pour mieux comprendre les besoins en logements des étudiants et renforcer notre capacité à y répondre de manière proactive.

En complément, nous souhaitons souligner l'existence de l'Observatoire du logement, domicilié au sein de la Haute école de gestion de Fribourg, dont la Ville est déjà un membre stratégique. Cet observatoire dispose de compétences et de ressources qui pourraient être précieuses pour enrichir notre réflexion et guider nos actions. Plutôt que de développer de nouveaux outils, voire de créer un

poste spécifique au sein de la Ville, il semble judicieux d'explorer activement les synergies possibles avec cet observatoire.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 7 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 162 de Mmes Anne Butty Revaz et Chantal Wicky Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyen Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienzbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 7 Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 11 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

- n° 163 de Mmes et M. François Yerly-Brault (Vert-e-s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élaborer un concept d'inclusion et d'égalité pour les personnes en situation de handicap en ville de Fribourg

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Fermez les yeux un instant et imaginez. Ce matin, vous vous préparez à quitter votre domicile. Mais devant votre porte, la marche habituelle a pris la hauteur d'un mur. Infranchissable. Vous regardez autour de vous, personne ne semble s'en inquiéter. Vous êtes seul face à cet obstacle absurde.

Vous décidez alors de vous tourner vers les transports publics. Mais sur le quai, les annonces sont remplacées par des murmures incompréhensibles. Vous demandez de l'aide, mais les passants passent leur chemin, pressés ou embarrassés. Vous restez planté là, paralysé, incapable de savoir quel train prendre.

Après des efforts importants, vous arrivez à votre bureau. Un dossier vous attend, mais les mots sur votre écran semblent danser. Vous savez qu'ils ont un sens, mais celui-ci vous échappe. Les instructions sont floues, labyrinthiques, comme si elles étaient écrites dans une langue inventée. Vos collègues rient, échangent, avancent. Vous, vous restez figé.

Et si tout cela devenait votre quotidien? Si des actions qui nous paraissent aussi simples que se déplacer, communiquer ou comprendre prenaient soudain la forme d'une épreuve insurmontable?

C'est le quotidien de nombre de nos concitoyennes et concitoyens en situation de handicap. Chaque jour.

Ces obstacles ne sont pas imaginaires. Ils ne sont pas naturels non plus. Ils sont le produit d'un environnement social et spatial construit sans elles et eux, d'une société qui n'a pas pensé et ne pense pas à elles et eux.

Mais ces obstacles peuvent être supprimés. Ce que les humains ont créé, ils et elles peuvent le transformer. Nous avons les moyens d'imaginer une ville différente, une ville qui ne pose plus de murs devant les uns tout en ouvrant toutes les portes aux autres. Une ville où chacune et chacun peut participer pleinement, quelles que soient ses capacités.

C'est précisément ce que propose le postulat dont nous débattons aujourd'hui. Nous demandons d'abord et surtout un état des lieux: une photographie précise de la situation actuelle. Où sont les obstacles? Qui sont les personnes concernées? Quels domaines, qu'ils soient infrastructurels, administratifs ou sociaux, doivent être prioritairement améliorés? Que fait d'ores et déjà la Ville, qui n'est pas nécessairement systématisé et compilé?

Cet exercice n'est pas anodin. Il représente le premier pas indispensable à toute stratégie cohérente. Une fois les besoins identifiés et les lacunes reconnues, la Ville pourra envisager un plan d'action, fixer des objectifs ambitieux mais réalistes, et surtout, mesurer les progrès.

En soutenant ce postulat, vous affirmez avec nous une conviction forte: une ville sans barrières, inclusive, n'est pas un luxe ni un caprice. C'est le fondement, la base même d'une société juste, où chaque personne, quelles que soient ses capacités, peut vivre pleinement, librement et dignement.

Aujourd'hui, je vous invite à poser cette première pierre. Ensemble. Pour un Fribourg à la hauteur de ses valeurs.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 70 personnes ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 163 de Mmes et M. François Yerly-Brault, Anne Butty Revaz et Immaculée Mosoba.

Ont voté en faveur de la transmission: 70 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violí Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

- n° 164 de MM. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un catalogue de mesures visant à développer des services de coursières et coursiers à vélo en ville de Fribourg

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Les plus attentives et attentifs d'entre vous l'auront deviné. Ce postulat est un complément logique au postulat n° 140, que nous avons transmis en juin dernier. À cette occasion, nous avons décidé d'explorer le potentiel d'un concept de logistique du premier et dernier kilomètre à vélo. Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin, en proposant une mesure qui pourrait transformer encore plus notre vision de la logistique urbaine.

Notre ville, comme tant d'autres, peine encore à amorcer une transition nécessaire vers des modèles de livraison plus durables. Les véhicules motorisés dominent trop souvent nos rues, consommateurs voraces d'énergies fossiles et d'espace public. Cette situation n'est pas due à un manque de volonté, mais bien à un manque de coordination et de soutien à des solutions alternatives. Prenez l'exemple du service Cabamobil, présent uniquement à Fribourg-Centre et Manor, son impact reste limité. Il n'existe pas, à ce jour, de réseau étendu ou homogène permettant aux commerces locaux de s'appuyer sur des alternatives efficaces et durables.

Et les conséquences sont là. Des habitant·e·s de notre ville, confrontés aux contraintes de transport et au manque de services adaptés, empruntent trop souvent une voiture pour quitter le centre-ville et effectuer leurs courses ailleurs. Ce choix, forcé par l'absence de solutions pratiques, prive nos commerces locaux d'une clientèle précieuse et contribue à une logistique inefficace: plus de déplacements motorisés, plus de frustration, plus de nuisances pour notre environnement et notre cadre de vie.

Mais imaginez un instant une autre réalité. Une réalité où les client·e·s peuvent déposer leurs achats à la caisse d'un commerce, remplir un simple formulaire, et repartir flâner dans les rues de Fribourg, les bras légers. Une réalité où leurs emplettes leur seraient livrées à domicile par des vélos-cargos ou d'autres véhicules légers, silencieux et non polluants. Une réalité où chaque achat soutient directement nos commerces locaux tout en réduisant le trafic, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'espace public.

Ce n'est pas une utopie. C'est déjà une réalité ailleurs. À Vevey et Montreux, le service "Dring Dring" en est la preuve. Simple et efficace, il permet aux commerces partenaires de collaborer avec un service de livraison à vélo, assurant un transport rapide et écologique des achats jusqu'au domicile des clients. Ce modèle fonctionne, et il pourrait inspirer Fribourg à adopter une solution similaire.

C'est précisément ce que demande ce postulat, que le Conseil communal étudie la possibilité d'introduire un catalogue de mesures pour encourager le développement de services de livraison durables. Des mesures qui, tout en bénéficiant à nos commerces et à nos habitant·e·s, permettraient également de réduire la pression sur nos infrastructures urbaines et de contribuer à la décarbonation de notre ville.

En particulier, ces mesures bénéficieront à nos concitoyen·ne·s dont l'autonomie et/ou la mobilité est entravée ou réduite.

Mesdames et Messieurs, ce postulat n'est pas seulement une opportunité pour améliorer la logistique urbaine. Il est une invitation à réimaginer la mobilité, le commerce et le vivre-ensemble dans notre ville. En votant sa transmission, nous faisons un pas concret vers un avenir plus fluide, plus léger et plus harmonieux.

Rugo Claudio (PA). Je suis d'accord avec M. F. Yerly-Brault sur l'aide aux personnes qui ne peuvent pas porter leurs affaires. Par contre, c'est une vision un peu trop robotisée de la situation. On va au magasin, on paie et c'est quelqu'un d'autre qui trime à notre place pour nous livrer nos affaires chez nous. Non, moi, je suis contre. C'est pour ça que je voterai non.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 15 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 164 de MM. François Yerly-Brault, Jérémie Stöckli et Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Andrea Diana (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Olivier (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrez Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rebetez Niels (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 15 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 9 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL)

- n° 165 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'interpréter de manière plus souple la réglementation concernant les amendes d'ordre relatives au dépôt des sacs à ordures de couleur bleue, spécifiquement envers les contrevenant·e·s âgé·e·s

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vous invite à refuser la transmission du postulat n° 165, ceci en raison de sa formulation qui vise une inégalité de traitement contraire au principe constitutionnel de l'égalité devant la loi. L'objectif de ce principe est de garantir l'égalité de traitement de tous les êtres humains dans le cadre du processus législatif assuré par les organes publics et dans le cadre de l'application du droit par les autorités administratives et les tribunaux.

Le postulat n° 165 demande au Conseil communal de faire preuve d'une interprétation "plus souple" des règles sur les amendes d'ordre, spécifiquement envers les contrevenant·e·s âgé·e·s (plus de 65 ans), appliquant une marge de tolérance relative au dépôt des sacs à ordure de couleur bleue. Le postulat précise ce qu'il faudrait entendre par "interprétation souple", à savoir une "marge de tolérance envers les aînés" en proposant l'application d'un tarif minimal, précédé de plusieurs avertissements.

Si l'on peut admettre que des personnes âgées se trouvent parfois dépourvues face aux règlements et que les situations citées par le postulat doivent être traitées équitablement, la proposition telle que formulée conduirait à une inégalité de traitement voire à un régime arbitraire, car cela signifierait introduire une limite d'âge précise pour justifier une inégalité de traitement (infraction commise à 64 ans = amende d'ordre / infraction commise à 65 ans = 3 avertissements, puis tarif fortement réduit). Les situations visées par le postulat doivent être réglées par d'autres moyens, à savoir par l'usage des voies de droit qui sont ouvertes contre les amendes d'ordre et qui permettent de tenir compte de situations individuelles particulières. C'est ce qui est pratiqué aujourd'hui déjà.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous invite à refuser la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Je remercie M. le syndic d'avoir directement répondu au postulat. Cependant, pour répondre à ce postulat, le Conseil communal doit d'abord attendre que le Conseil général le transmette. Ensuite, il peut statuer.

De la sorte, vous avez brûlé la priorité à votre collègue de gauche, car c'est bien M. P.-O. Nobs qui est en charge de distribuer ces amendes. M. le syndic n'est pas au courant de la pratique, car la pratique veut que qu'un avertissement soit donné à tous. Il y a déjà un avertissement. Donc, vous n'êtes pas au courant. Ecoutez-moi, s'il vous plaît, M. le syndic! Je vous ai écouté, donc le minimum est que vous m'écoutez aussi, et nous pourrons en discuter après, à la pause.

Je passe maintenant au postulat lui-même. Si vous avez interprété mal, on peut aussi dire aux personnes bénéficiaires de l'AVS qu'il y a bien des abonnements au niveau des transports qui sont donnés à l'AVS et ce n'est pas faire preuve d'inégalité de traitement que de dire que les gens qui ont l'AVS ont droit à un transport meilleur marché, à ce que je sache.

J'en arrive au développement du postulat. Le postulant demande au Conseil communal une interprétation plus souple de la réglementation concernant les amendes d'ordre spécifiquement envers les contrevenant·e·s à l'AVS, appliquant une marge de tolérance relative au dépôt des sacs à ordures de couleur bleue. La loi actuelle permet une amende entre CHF 20.- et CHF 1'000.-, au cas où l'habitant·e déposerait ledit sac à un moment inopportun. Or, actuellement, l'infraction est régulièrement sanctionnée à hauteur de CHF 140.-, ce qui me semble superflu.

Les personnes âgées, bon gré mal gré, confondent facilement les jours de la semaine. Elles n'ont plus ces rendez-vous quotidiens que l'on a quand on travaille. Les personnes âgées, pas toutes heureusement, peuvent avoir parfois des moments de confusion ou une capacité de discernement légèrement altérée.

Par ce postulat, le parti-club des artistes demande que dans de tels cas, les autorités fassent preuve de compréhension, d'humanité et d'inclusion dans leur appréciation. Le budget restreint des

personnes à l'AVS, qui vivent dans des conditions précaires, doit être pris en compte. Imaginez-vous que les 2'000 personnes qui sont allées à Genève chercher des sacs alimentaires sont précisément celles que ce postulat concerne. Ce n'est pas pour Mme de Weck, bien sûr. Le budget restreint, lié aux conditions précaires (AVS, minimum vital) affecte nos aîné·e·s de façon péremptoire. Ils·elles seraient contraint·e·s de limiter leur budget nourriture ou leurs sorties pour pouvoir payer cette amende.

Je vous remercie de soutenir ce postulat, qui nous concerne tous, même ceux d'entre nous qui sont plus chanceux.

Page Maurice (CG-PCS). C'est la dernière fois que j'interviens ce soir. M. le syndic vient de nous faire une brillante démonstration pour expliquer pourquoi c'était totalement inacceptable, mais je suis assez étonné, que sur la base de tels prémisses, le Bureau et le Conseil communal considèrent ce postulat comme recevable. Il faut clairement déclarer son irrecevabilité, et je demande donc que l'on fasse un vote sur la recevabilité de ce postulat.

Le président. J'en prends note. Au début de la discussion sur la transmission des postulats, j'ai ouvert la discussion pour soulever ce genre d'intervention. La parole n'a pas été demandée. Je ne vais pas revenir en arrière et faire voter la recevabilité maintenant, alors que l'on a décidé au début sans aucune intervention de considérer tous les postulats comme étant recevables. Désolé. Je poursuis la discussion. Je donne la parole à celles et ceux qui souhaitent encore s'exprimer. Il n'y a plus de demande de parole et nous allons donc passer au vote sur la transmission on non de ce postulat.

Vote

Le Conseil général refuse, par 62 voix contre 2 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 165 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 2 Gerber Sonja (PS), Rugo Claudio (PA)

Ont voté contre la transmission: 62 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Joséé (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétry Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 7 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert·e·s), Rebetez Niels (Vert·e·s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 166 de Mme et M. Benoît Dietrich (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une liaison de mobilité douce entre la Basse-Ville et le quartier du Schoenberg

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Si l'on regarde la carte de notre ville, on constate certains points où il manque cruellement de liens. Notre topographie particulière y est en partie responsable, mais l'aménagement du territoire au 20^{ème} siècle aussi. Le Schoenberg possède une grande densité de population, un tiers de la ville, mais il est concerné par un nombre restreint de connexions. Des solutions comme celles proposées par le postulat n°170 (2021-2026) et celui-là sont nécessaires. En Basse-Ville, ce sont les pentes qui imposent à ces deux quartiers uniquement cinq points de connexion avec le reste de la ville:

- un escalier, deux grandes routes en pente, dédiées principalement au trafic automobile;
- deux rues vertigineuses avec des pavés.

Pour les personnes à mobilité réduite, seul le bus à destination de la gare permet de se rendre ailleurs en ville. Pour la mobilité douce, cela nécessite un vélo électrique, pas toujours abordable, ou des bons mollets, qui ne sont pas toujours disponibles pour aller travailler le matin.

Si l'on regarde au-delà de notre commune, l'arrêt de bus régional à destination de la Singine, au niveau du pont, permet un vrai lien de mobilité douce entre la Basse-Ville et le district germanophone. Ce postulat, si vous acceptez de le transmettre, propose d'étudier une liaison de mobilité douce entre la Basse-Ville et le Schoenberg, idéalement via un ascenseur urbain entre les arrêts de bus "Auge Sous-Pont" et "Pont Zaehringen". Cette solution, si l'étude la considère faisable, permet de régler à la fois ce problème de lien entre les quartiers et un problème de mobilité douce récurrent pour les habitant·e·s de la Basse-Ville. Je vous encourage à prendre en considération ces arguments et à transmettre ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 10 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 166 de Mme et M. Benoît Dietrich et Denise Cardoso de Matos-Berger.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Aeischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Krienzbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrez Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woerffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté Non: 10 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 10 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 167 de Mmes et MM. Margot Chauderna (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Giulia Tognola (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s) et François Yerly-Brault (Vert·e·s)
demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes locaux et durables destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires et de la CarteCulture de Caritas, sur le modèle de l'agriculture contractuelle de proximité

Chauderna Margot (Vert·e·s). Je tiens à préciser que ce texte a été rédigé par Mme Giulia Tognola, mais comme elle est absente ce soir, c'est moi qui vais le lire pour elle et pour nous.

Nous sommes tou·te·s conscient·e·s des défis actuels que rencontrent nos cocitoyen·ne·s face à la hausse du coût de la vie et à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Cette situation rend difficile l'accès à une alimentation saine et de saison pour de nombreux ménages. Simultanément, nos agriculteur·trice·s locaux et locales font face à des défis économiques majeurs, notamment en raison des marges extrêmes dégagées par la grande distribution, de la concurrence des produits importés à bas-prix et des conditions climatiques changeantes qui affectent leurs récoltes.

Face à ces défis, l'agriculture contractuelle de proximité émerge comme une solution viable. Ce modèle, soutenu par la Fédération romande des consommateurs et consommatrices, regroupe des initiatives visant à créer des paniers contractuels pour une agriculture locale, écologique, sociale et solidaire. En s'abonnant à un panier de fruits et légumes durant une année, les consommateur·trice·s reçoivent chaque semaine des produits frais et de saison tandis que les producteurs peuvent prévoir leur production et leurs dépenses pour l'année.

Ce modèle reste cependant inaccessible à une partie de notre population en raison de son coût.

Or, il va de soi que manger sainement et soutenir la production locale ne devrait pas être un privilège, mais un droit pour tou·te·s. Dans notre société, nous devons garantir que chacun·e ait accès à une alimentation équilibrée et durable. Un accès à une alimentation saine est crucial pour la santé physique et mentale et les coûts associés à la malnutrition pèsent lourdement sur notre système de santé.

C'est dans cette optique qu'avec mes collègues, nous déposons ce postulat qui s'inscrit dans la charte de durabilité de la Ville de Fribourg qui met l'accent sur le soutien à l'agriculture locale et durable, ainsi que sur l'importance de garantir l'accès à une alimentation saine pour tou·te·s les citoyen·ne·s. En somme, adopter ce postulat signifie adopter une mesure sociale, économique et environnementale bénéfique pour notre commune.

Vonlanthen Marc (PS). A la grande majorité de ses membres, le groupe socialiste soutiendra ce postulat, qui cherche à la fois à soutenir une agriculture locale moins intensive pour l'environnement et à rendre plus facile d'accès une nourriture de qualité à des personnes économiquement vulnérables. Certains membres du groupe ont cependant relevé une composante quelque peu moralisatrice dans ses intentions, aussi louables soient-elles. En effet, si nous partageons sans réserve l'objectif de soutenir les personnes ciblées par le postulat, nous comprenons moins la volonté de faire dépendre ce soutien d'un type de régime alimentaire quel qu'il soit par ailleurs, car il

est concevable que pour des raisons culturelles, personnelles ou simplement pratiques, des personnes ne souhaitent pas se nourrir au terroir fribourgeois fut-il durable. Ceci nous semble en effet un critère peu pertinent pour pouvoir bénéficier de ce qui est présenté comme une aide économique à des personnes au bénéfice des prestations complémentaires. Dans sa réponse, nous invitons le Conseil communal à prendre cette remarque en compte, dans la mesure du possible.

Collaud Margaret (Le Centre/PVL). Les objectifs visés par le postulat n° 167 sont louables et le groupe Le Centre-PVL est également préoccupé par certaines thématiques abordées. Toutefois, le fait de proposer l'analyse de la mise en place de cette nouvelle subvention pose problèmes à plusieurs égards. En effet, une subvention devrait traiter d'un problème de politique publique clair et précis tout en étant adapté aux capacités financières de la Commune. Ces conditions ne seraient pas remplies dans ce cas, au vu de la multiplicité des objectifs visés, sociaux, économiques et environnementaux comme cités dans le postulat.

Qui plus est, elle contribuerait à ajouter des dépenses liées dans un plan financier déjà déficitaire et alarmant. Des priorisations doivent être définies et celle-ci n'entre pas, à notre sens, dans les tâches communales prioritaires actuellement.

De plus, les difficultés économiques et les défis du monde agricole mentionnés dans le postulat ou la sécurité alimentaire pour tou-te-s n'incombent pas à notre Commune, mais sont des tâches fédérales et cantonales. Il s'agit également de garder une proportionnalité dans l'aide de base fournie aux bénéficiaires cités dans le postulat afin de ne pas créer d'inégalités de traitement avec les personnes à revenus modestes qui ne bénéficient pas de prestations complémentaires ou de la CarteCulture de Caritas et qui n'ont pas forcément les moyens de se payer un abonnement de paniers de fruits et légumes. Comment justifier que les personnes déjà soutenues par des aides bénéficient de plus de prestations que celles qui ne le sont pas, mais qui rencontrent de grandes difficultés financières? Il serait donc plus judicieux de faire écho aux démarches associatives déjà existantes pour l'aide alimentaire. Pour l'encouragement de circuits courts et les défis du monde agricole, une sensibilisation et responsabilisation de la population en général ou la mise en lumière d'actions spécifiques des faitières ou groupes d'intérêts par les personnes concernées seraient à privilégier. C'est pourquoi la majorité du groupe Le Centre/PVL refusera la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Afin que tout le monde garde la banane, j'espère que dans le panier de fruits vous mettrez aussi la pastèque.

Vote

Le Conseil général décide, par 33 voix contre 25 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 167 de Mmes et MM. Margot Chauderna, Jérémie Stöckli, Giulia Tognola, Chloé Zainal et François Yerly-Brault.

Ont voté en faveur de la transmission: 33 Andrea Diana (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 25 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 13 Aebischer David (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS)

- n° 168 de MM. Laurent Woeffray (PS), François Miche (PS) et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la situation des enfants et des jeunes vivant dans la précarité

Woeffray Laurent (PS). Les enfants et les jeunes sont l'avenir de notre société et il est de notre devoir de leur offrir les meilleures conditions pour grandir et se développer pleinement. Une récente étude réalisée à l'échelle nationale montre cependant que les enfants et les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté avec un taux de recours à l'aide sociale de 4,8%, le plus élevé parmi toutes les tranches d'âge. L'étude met également en évidence des lacunes dans notre système d'aide sociale, notamment un soutien financier, parfois insuffisant, pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et des familles. Ces limites ont des conséquences concrètes sur leur quotidien que ce soit dans l'accès à des activités extrascolaires, au soutien scolaire ou à des opportunités qui favorisent leur inclusion sociale et leur avenir.

Um diese traurige Realität in unserer Stadt besser beziffern zu können und auf dieser Grundlage mit konkreten Massnahmen reagieren zu können, bitten wir den Gemeinderat mit diesem Postulat einen detaillierten Bericht über die Situation der von Armut betroffenen Kindern und Jugendlichen in der Stadt Freiburg zu erstellen. In diesem Bericht soll eine genaue Bestandesaufnahme vorgenommen werden. Weiter sollen Massnahmen zur Verbesserung des Wohlergehens der betroffenen Kinder und Jugendlichen definiert werden, wobei er sich an den Empfehlungen des Büros für arbeits- und sozialpolitische Studien (Bass) orientieren kann. Schliesslich wird der Gemeinderat im Postulat darum gebeten, dem Generalrat in seinem Bericht einen Zeitplan für die Umsetzung der Massnahmen vorzulegen.

Wicht Pascal (UDC). Nous comprenons bien les préoccupations des auteurs du postulat et nous nous y associons. Cependant, nous voterons contre la transmission de ce postulat. Il me semble qu'il y a déjà eu énormément de rapports sur cette thématique, et beaucoup de pages de papier ont été remplies. Il y a notamment un rapport du Canton sur les questions de pauvreté qui a été publié il y a un peu plus d'un an. Nous ne sommes pas convaincus que rajouter 50 ou 100 pages de rapport nous mènera à quoi que ce soit de plus pour répondre à cette problématique. Si on veut agir, il faut agir par des actes, et pas juste remplir du papier.

Rugo Claudio (PA). Je voulais juste préciser à M. L. Woeffray que les activités extrascolaires sont gratuites, du moins dans la ville de Fribourg. C'est donc dans ce cadre-là que se situe notre champ d'action. Les transports pour s'y rendre sont gratuits, donc je ne vois pas en quoi on devrait appuyer, en tout cas sur ce thème-là. Par contre, nous soutiendrons ce postulat de toute façon. Nous nous rallierons à la gauche.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 7 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 168 MM. Laurent Woeffray, François Miche et Christoph Allenspach.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 7 Dick Johan (UDC), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 9 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 169 de MM. François Miche (PS) et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pertinence d'un partenariat-délégation avec l'Inspectorat chantiers Fribourg en vue d'un contrôle renforcé des normes de sécurité et de propreté sur les chantiers et leurs abords

Miche François (PS). Avec mon collègue M. P.-A. Perritaz, on a remarqué l'an dernier, à plusieurs reprises, qu'il était fait mention de problèmes, de troubles sur et autour des chantiers. On a aussi remarqué que le Canton a donné une délégation à une commission paritaire, l'inspection des chantiers, pour y remédier. Elle est dotée d'un pouvoir administratif qui est plus étendu que la commune lorsqu'elle doit veiller au bon fonctionnement et à la propreté des chantiers. On s'était dit que puisque le Canton a confié sa confiance à cet inspectorat des chantiers, on pourrait en faire de même. A ce moment-là aussi, on pourrait décharger notre Police locale, ainsi que la Police cantonale de faire cette tâche et de la confier au groupe qui est le plus à même pour le faire.

Casazza Raphaël (PLR). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts. Je suis directeur du bureau d'ingénieurs Triform SA. Le Groupe PLR a discuté avec intérêt du postulat n° 169. Il partage l'importance de la sécurité sur les chantiers et souligne que des contrôles sont effectués non seulement par l'Inspectorat des chantiers du canton de Fribourg, mais également par la SUVA notamment. De plus, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs ont aussi la tâche de rappeler les directives de sécurité aux entreprises et peuvent prendre des mesures jusqu'à interrompre ou fermer le chantier en cas de non-respect de celles-ci. Une suggestion serait que la Ville contrôle ses chantiers et déliste les entreprises qui sont en infraction après un premier avertissement. En complément, je me permets de suggérer, à titre personnel, que la Ville continue de bien travailler avec les entreprises locales et pourquoi pas les bureaux d'architectes et ingénieurs locaux lorsqu'elle

est satisfaite de leurs prestations. C'est aussi ça l'économie circulaire et le développement durable, avec un clin d'oeil.

En conclusion, le groupe libéral-radical soutient un partenariat avec les instances cantonales telles que l'Inspectorat des chantiers du canton de Fribourg sans qu'il ne soit nécessaire de réinventer la roue, ni d'en faire une usine à gaz.

Vote

Le Conseil général décide, par 49 voix contre 12 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 169 MM. François Miche et Pierre-Alain Perritaz.

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétry Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 12 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 10 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.50 à 21.05 heures.

- n° 170 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Hervé Bourrier (PS), Sophie Delaloye (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Véronique Grady (PLR), Immaculée Mosoba (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Charles de Reyff (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'évaluer la desserte du quartier du Schoenberg par les transports publics et, le cas échéant, de soumettre des propositions à l'Agglomération

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Le postulat n° 170 est déposé par les conseiller·ère·s généraux·ales du Schoenberg. Il est nécessaire d'agir. Le quartier n'a été desservi que tardivement par les bus publics, et ce de manière insuffisante. Alors que la ligne 2 dessert bien une partie du quartier avec une cadence de 7 à 10 minutes, tant que la neige ne recouvre pas la route, la conduite de la ligne 6 est compliquée et inefficace. Elle ne circule qu'avec une cadence de 15 minutes vers Windig, et de là vers Musy. Actuellement, cette ligne n'est pas fiable, car il faut compter jusqu'à une heure de retard entre l'Hôpital cantonal et la gare, en raison des embouteillages. Le véritable

problème est le détour par Windig, qui rend la ligne 6 peu attractive pour les habitant·e·s de Musy. Ils préfèrent marcher jusqu'à Joseph-Chaley pour attendre la ligne 2. Le postulat demande un rapport sur la manière dont le tracé de la ligne 6 pourrait être amélioré et suggère quelques possibilités:

1. la ligne pourrait être menée uniquement jusqu'au Windig;
2. la desserte de Musy et d'autres quartiers d'habitation, comme les Vieux-Chênes, pourrait être combinée avec les deux lignes vers Tavel, que l'Agglomération veut faire passer à l'avenir à une cadence de 15 minutes au lieu de l'heure;
3. une ligne devrait passer sur le pont de la Poya pour que le Schoenberg soit bien relié aux installations sportives et à la gare de la Poya.

Toutes solutions, comme un circuit passant par les routes Joseph-Chaley, Musy et Tavel peuvent également être évaluées. Nous sommes conscients que l'Agglomération est en principe compétente pour la planification des transports publics. Cela n'empêche toutefois pas le Conseil communal de chercher de son côté des solutions et de les soumettre à l'Agglomération.

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s soutiendra la transmission de ce postulat en souhaitant toutefois que cette étude ne se concentre pas uniquement sur le quartier du Schoenberg, mais également sur les autres quartiers de la ville. En effet, certains quartiers, comme Bourguillon, sont beaucoup moins bien desservis que Jean-Marie-Musy.

Wicht Pascal (UDC). Encore une fois, le but du postulat est tout à fait louable, mais la mobilité est clairement une compétence de l'Agglomération. On paie pour ça, d'ailleurs. Je ne vois pas pour quelle raison la Ville de Fribourg devrait faire et payer une étude sur un sujet qui concerne l'Agglomération. On dépose un postulat pour demander aux membres du Conseil communal de déposer quelque chose à l'Agglomération. Je constate que parmi les postulants, il y a plusieurs personnes qui sont, par ailleurs, membres du Conseil d'Agglomération. Je suggère à ces personnes de déposer directement un instrument parlementaire à l'Agglomération. Cela sera beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace. On s'adresse directement à la bonne personne et au bon organe pour le Schoenberg et, comme l'a dit mon préopinant, également pour d'autres quartiers de la ville dont Bourguillon.

Rugo Claudio (PA). Je n'ai pas pu entendre toute la discussion parce que j'ai pris une pause un peu plus longue. Je ne vous nommerai pas la commission syndicale pour la défense des ouvriers. Une pause de 9 minutes, il faut le faire dans un Conseil, en plus politique. Je raconterai cette anecdote en Italie, j'aime bien parler de la politique en Italie, là-bas on m'écoute. Si c'était au travail, on pourrait comprendre, mais en politique, 9 minutes...bravo.

Je crois que nous en sommes au postulat n° 170. Je suis étonné que le Conseil communal, et notamment M. le syndic, ne s'oppose jamais à d'autres postulats que les miens. M. P. Wicht est le porteur d'eau du Conseil communal et je le remercie. Nous ne soutiendrons pas ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 11 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 170 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Hervé Bourrier, Sophie Delaloye, Denise Cardoso de Matos-Berger, Véronique Grady, Immaculée Mosoba, Elena-Lavinia Niederhäuser, Charles de Reyff, Jean-Thomas Vacher et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wooffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 11 Collaud Gérald (CG-PCS), Dick Johan (UDC), Jordan Simon (CG-PCS), Liu Baier Ming (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Papaux David (UDC), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 11 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Kriembühl David (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 171 de Mme et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR) et Laurent Wooffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une approche coordonnée et structurée pour renforcer la collaboration entre la Ville de Fribourg, l'Université et les hautes écoles

Grin Grégory (PLR). La Ville de Fribourg a la chance d'abriter une université et plusieurs hautes écoles, toutes situées à proximité les unes des autres, formant un environnement académique unique en son genre. Ce dynamisme représente une richesse considérable, tant pour l'innovation que pour l'attractivité et le développement de notre ville. Chaque année, ces institutions accueillent des milliers d'étudiant-e-s, enseignant-e-s et chercheur-se-s, dont les expertises couvrent des domaines variés et complémentaires.

Des collaborations entre la Ville et ces institutions existent déjà, elles restent souvent ponctuelles ou issues d'initiatives individuelles. Il convient désormais de mettre en place une approche systématisée, qui permettrait de tirer pleinement parti de ce potentiel académique, en favorisant une interdisciplinarité plus large et des projets mieux coordonnés.

C'est pour répondre à cette opportunité que nous proposons d'étudier la faisabilité d'une approche systématisée. Le postulat s'articule autour de quatre axes:

1. Faire un état des lieux des collaborations en cours, afin de rendre visibles et compréhensibles les initiatives déjà existantes;
2. Mettre en place des moyens ciblés, notamment en créant une ligne budgétaire dédiée pour la participation du personnel communal à ces projets;

3. Renforcer l'anticipation et le suivi des opportunités, par exemple en ajoutant au cahier des charges d'un poste existant le suivi des appels à projets pertinents;
4. Assurer un pilotage structuré, avec des rencontres régulières entre les acteurs clés, afin de garantir une continuité et une vision proactive.

L'objectif est de valoriser pleinement le potentiel académique de Fribourg comme un levier stratégique pour l'innovation, le développement économique, la résolution des défis locaux et l'attractivité globale de la ville.

C'est pourquoi nous espérons pouvoir compter sur votre soutien pour transmettre ce postulat et initier cette réflexion essentielle.

Vote

Le Conseil général décide, par 63 voix contre 2 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 171 de Mmes et MM. Grégory Grin, Véronique Grady et Laurent Woeffray.

Ont voté en faveur de la transmission: 63 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Dick Johan (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 6 Liu Baier Ming (UDC), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Nazheskin Andrey (UDC), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

- n° 172 de Mme et M. Grégory Grin (PLR) et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'un programme global visant à accompagner les habitant-e-s face aux pressions du coût de la vie

Grin Grégory (PLR). La hausse du coût de la vie est une réalité qui touche de nombreuses personnes dans notre ville, sans distinction d'âge, de profession ou de situation. C'est une problématique transversale qui appelle une réponse commune et fédératrice.

Avec ce postulat, nous proposons d'agir ensemble avec des solutions concrètes pour accompagner nos habitant-e-s face à ces pressions financières. Notre objectif est simple: permettre à chacun-e de mieux comprendre et maîtriser son budget, tout en renforçant les liens sociaux et en valorisant les initiatives locales déjà en place.

Ce postulat demande d'étudier la mise en place:

- d'ateliers pratiques de gestion budgétaire pour aider à planifier, économiser et accéder aux aides disponibles;
- de programmes participatifs favorisant l'entraide et le partage de compétences au sein de la communauté;
- et d'un espace numérique dédié (par exemple sur le site existant de la Ville) pour centraliser et rendre accessible ces ressources.

Nous sommes convaincus que ces mesures pourraient non seulement alléger le quotidien de nos concitoyens, mais aussi renforcer le tissu social et promouvoir une consommation plus locale et durable.

Bourgarel Gilles (Vert·e·s). Ce postulat est ambitieux. Il propose une approche globale du phénomène de l'augmentation du coût de la vie, mais nécessitera des moyens conséquents. C'est pourquoi nous soutiendrons ce postulat et suggérons aux initiateurs de faire passer le relais à leurs collègues du Grand Conseil pour donner une portée plus grande à cette bonne idée, compte tenu des compétences de l'Etat en la matière.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Notre groupe salue le but de la démarche et partage la préoccupation des postulant·e·s concernant les mesures d'accompagnement possibles pour soutenir la population de la ville face à la hausse du coût de la vie.

Lors des discussions sur ce postulat, l'existence d'un tissu associatif dense, parfois déjà soutenu financièrement par la Ville, et qui collabore avec des intervenant·e·s (semi-)professionnel·le·s ayant l'habitude d'encadrer les personnes cibles décrites dans le postulat, et des services étatiques en place, a été soulignée ainsi que la qualité de l'accompagnement.

Notre groupe relève qu'il serait particulièrement intéressant que la Ville mette en avant, par exemple via son site internet, les initiatives et moyens déjà existants pour soutenir les personnes en demande.

Notre groupe devrait majoritairement soutenir ce postulat

Vonlanthen Marc (PS). Ce postulat se veut une contribution à la lutte contre le renchérissement du coût de la vie, qui fragilise socialement et économiquement une part croissante de la population depuis quelques années. Pour reprendre les intentions des auteurs, en les caricaturant un peu j'avoue, c'est par le biais de workshops participatifs conviviaux et innovants que nous pourrions y arriver. Le tout en renforçant le lien social.

Ne nous y trompons pas, sous ce postulat certainement bienveillant, se cache une représentation sociale à laquelle le groupe socialiste ne peut adhérer, celle selon laquelle les classes populaires doivent leurs conditions parfois difficiles à un déficit d'éducation. En l'heure et je cite: apprenons à créer un budget mensuel simple, nous les aiderons. Cela a pour certains partis de droite, le double avantage de déplacer l'attention de la sphère politique à la responsabilité individuelle, tout en leur

donnant une certaine bonne conscience. On fait quelque chose et en leur permettant de reproduire un système politique dont eux et leurs clients sont largement bénéficiaires.

À l'appui de ce qui précède, je me contenterai de rappeler le refus du PLR, dont sont issus les auteurs du postulat, à deux des dernières votations qui agissent ou auraient vraiment pu agir sur le renchérissement de la vie, à savoir la 13^{ème} rente AVS et la limitation des primes d'assurance à 10% du revenu. Finalement, j'ajoute que ces prestations de manière très ciblée, existent déjà. C'est à l'unanimité et 1 abstention que le groupe socialiste s'opposera à la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Il est vrai que je n'ai pas eu le temps de lire tous ces postulats, parce que j'étais occupé à vous écrire mes voeux. Vous les avez reçus. M. M. Vonlanthen, je vous corrige, vous avez parlé de clients, mais vous êtes aussi un client.

Vote

La transmission au Conseil communal, pour étude, du postulat n° 172 de Mme et M. Grégory Grin et Océane Gex recueille 29 oui, 29 non et 13 abstentions. Le président, qui a voté oui, maintient son vote et départage en faveur de la transmission.

Ont voté en faveur de la transmission: 29 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Casazza Raphaël (PLR), Chauderna Margot (Vert·e·s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert·e·s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Noll Bettina (Vert·e·s), Papaux David (UDC), Pochon Thierry (Vert·e·s), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert·e·s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 29 Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Uldry José (UDC), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 13 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert·e·s), Jordan Samuel (PS), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Rebetez Niels (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

- n° 173 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s),
Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL)
et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de
développer des infrastructures cyclotouristiques afin de valoriser la ville de
Fribourg

Krienbühl David (PLR). L'association Fribourg Bike Friendly, fondée en juin 2024, se donne pour mission de renforcer l'attractivité du canton de Fribourg par le biais d'une offre cyclotouristique et VTT coordonnée et responsable. Ce projet s'inscrit dans un cadre de durabilité, visant à satisfaire tant les pratiquants locaux que les touristes. Soutenu par la Nouvelle politique régionale (NPR), le programme cantonal prévoit notamment une refonte du réseau "La Suisse à vélo" de SuisseMobile et la mise en place d'un réseau de 2'900 km d'itinéraires officiels de VTT, incluant des parcours déjà balisés dans le Grand Fribourg.

Le canton de Fribourg, avec sa topographie variée, est idéal pour le cyclotourisme, et la Ville de Fribourg, en tant que capitale cantonale, peut jouer un rôle clé dans ce développement. Le cyclotourisme est en effet en forte croissance en Suisse, avec des retombées économiques significatives, en particulier grâce à des cyclotouristes qui dépensent pour l'hébergement, la restauration et les activités locales.

Pour faire de Fribourg une destination de choix, quatre mesures concrètes sont proposées par le postulat:

1. stations de recharge pour vélos électriques: il s'agit de six stations stratégiques pour permettre aux cyclotouristes de recharger leurs vélos tout en consommant localement;
2. bornes de réparation avec outillage: là, ce sont sept bornes pour dépanner les cyclistes à tout moment;
3. stations de lavage pour vélos: là, ce sont quatre stations pour l'entretien des vélos près des entrées de la ville et à proximité des transports publics;
4. container sécurisé pour parking à vélos: ici on fait référence à un stationnement sécurisé en Basse-Ville pour les cyclistes.

Evidemment, après étude, le Conseil communal aura toute la latitude et la compétence qui lui incombent pour développer ou non les mesures concrètes proposées dans ce postulat, si celui-ci devait être transmis par notre Conseil.

Ces infrastructures renforceront l'attractivité de la ville, soutiendront l'économie locale et favoriseront un tourisme durable. Le soutien de ces mesures permettrait à Fribourg de se positionner comme une destination cyclotouristique de premier plan.

En mettant en œuvre ces mesures, Fribourg pourra également se positionner comme un modèle de ville "Bike Friendly" et attirer une clientèle en quête d'expériences sportives et authentiques. Le soutien à ce postulat serait un pas important pour promouvoir la ville à l'échelle cantonale et nationale, et renforcer son dynamisme économique et touristique.

Le mouvement est lancé en Suisse et dans le canton de Fribourg. Devenons les précurseurs du cyclotourisme à Fribourg.

Rugo Claudio (PA). Je signale à la communauté de ce Conseil qu'un postulat avait été écrit par le Parti des artistes, le Parti-club des artistes dès aujourd'hui. Tout le monde se souvient du postulat sur le vélodrome.

Vote

Le Conseil général décide, par 65 voix contre 0 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 173 de Mmes et MM. David Krienbühl, Josée Cattin Kuster, Marine Jordan, Simon Jordan, Jean-Thomas Vacher et Pascal Wicht.

2021-2026 – Procès-verbal n° 31 de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 janvier 2025

Ont voté en faveur de la transmission: 65 Aebsicher David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kriembühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menérey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 6 Chauderna Margot (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s)

- n° 174 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), François Yerly-Brault (Vert-e-s), Chloé Zainal (Vert-e-s), Hervé Bourrier (PS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Isabelle Sob (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter la création de coopératives d'habitation respectant une mixité sociale – intergénérationnelle – économique, dans le cadre des PAD de la Ville, en lien avec des partenaires

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Les Journées suisses du logement, qui ont eu lieu à Fribourg tout récemment, avec beaucoup de succès, ont permis de s'informer et de débattre de plusieurs thèmes essentiels pour favoriser le droit au logement et un urbanisme plus durable. Parmi ces thèmes, les habitats intergénérationnels, les coopératives d'habitation et les coopératives d'habitant-e-s sont apparus comme des formes de "laboratoire du vivre ensemble", anticipant l'évolution de la population, notamment le vieillissement et la mixité, et favorisant le développement de quartiers durables.

Ces formes d'habitat, trop peu présentes dans le canton de Fribourg – estimées à moins d'1% et elles sont pourtant souhaitées – permettent notamment de créer des logements de qualité, d'offrir une participation aux habitant-e-s qui peuvent s'impliquer dès le projet de construction. Si je prends pour exemple l'initiative de l'ASLOCA, en 2020, 64.3% des habitant-e-s de la ville souhaitaient davantage de logements abordables. Elles permettent de réaliser des quartiers durables et innovants et répondent ainsi à plusieurs objectifs grâce au principe de mutualisation qui les sous-tendent, important dans le contexte actuel: accessibilité au logement par des loyers correspondants aux coûts, synergies et mise en commun des ressources, gestion des logements par les habitant-e-s, mixité sociale et lien intergénérationnel.

Le présent postulat demande à la Ville d'étudier les possibilités de promouvoir, dans le cadre des futures constructions prévues, diverses formes d'incitation à développer des logements d'utilité publique, des coopératives d'habitation et des coopératives d'habitant-e-s, en fonction des besoins prioritaires identifiés dans sa politique du logement, en fonction de sa politique foncière active et sur la base du PAL adopté par le Conseil communal en juin 2024.

Il s'agirait notamment d'identifier:

- quels PAD présentent des caractéristiques favorables pour ce genre d'habitations;
- quels partenariats pourraient dès lors contribuer à cet essor;
- quels sont les besoins d'information concernant les coopératives dans les différents milieux, notamment celui des promoteurs;
- quelles incitations pourraient permettre la collaboration de développeurs privés, l'implication de FRIMOUP (maîtres d'ouvrages d'utilité publique fribourgeois), la mobilisation des HES du canton à même de proposer des appuis conceptuels, méthodologiques et techniques;
- quels soutiens financiers la Ville pourrait proposer;
- quels critères la Commune pourrait faire valoir auprès des développeurs (SNBS, concours d'architecture requis, etc.) pour garantir une qualité et un accès à ces logements par tous les segments de la population.

Rugo Claudio (PA). Je prends la parole, car il me semble que l'on parle peu d'un sujet intéressant: le logement. Mes liens d'intérêt sont que je suis membre de la coopérative de l'Auge depuis plus de 20 ans. La Coopérative possède quatre ou cinq maisons, mais il est vrai qu'il y a un grand tournus dans les appartements, ce qui est étonnant. Je demanderais au Conseil communal, si ce postulat venait à être accepté, de confirmer le taux d'1%. Il me semble qu'il doit être supérieur à Fribourg. Si je ne me trompe pas, M. Pierre-Alain Perritaz fait aussi partie d'une coopérative. Le levier du Conseil général sur les immeubles est très faible. Le seul vrai levier qu'il a, c'est lorsqu'il possède un terrain, comme par exemple à blueFACTORY, ou lorsqu'il peut conseiller quelque chose, comme par exemple à la Poya. Pour ce qui est des autres biens immobiliers, il est très difficile pour le Conseil communal d'influencer, à moins d'acheter. Je voulais ajouter que la Ville de Fribourg possède aussi beaucoup d'appartements, mais pas sous forme de coopératives, et elle favorise toujours ses employés quand un appartement se libère. C'est principalement ses employés qui en bénéficient. M. le syndic est moins loquace quand il s'agit de garantir l'égalité de traitement pour tous les habitants, tous les payeurs d'impôts de la ville.

Vote

Le Conseil général décide, par 61 voix contre 3 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 174 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, François Yerly-Brault, Chloé Zainal, Hervé Bourrier, Valérie Kohler et Isabelle Sob.

Ont voté en faveur de la transmission: 61 Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wooffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

2021-2026 – Procès-verbal n° 31 de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 janvier 2025

Ont voté contre la transmission: 3 Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 6 Aebischer David (PLR), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Wicht Pascal (UDC)

- n° 175 de Mmes et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s), Véronique Grady (PLR) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de (faire) produire des arbres et arbustes d'essences indigènes adaptés à la station et aux changements climatiques

Ruffieux David (Vert·e·s). Les villes suisses mettent en œuvre leurs plans climat dont font partie les plans de végétalisation contre les îlots de chaleur et c'est tant mieux! Il en résulte une demande énorme en arbres, qui conduit à une pénurie dans les pépinières suisses. Qu'à cela ne tienne, on commande des hybrides ou des essences exotiques dans les mégapépinières hollandaises ou allemandes. On peut mieux faire pour le bilan carbone.

Aussi, ces arbres coûtent plusieurs milliers de francs par individu, et grandissent dans des conditions qui favorisent une croissance très rapide, conditions qu'ils ne retrouveront vraisemblablement pas chez nous. Conséquence: on parle d'un taux de mortalité pouvant atteindre 30% les cinq premières années.

Et pourtant, Fribourg a la chance d'avoir une équipe de jardiniers professionnels dans notre Secteur Parcs et Promenades et de posséder des serres horticoles.

Ce postulat, co-signé par plusieurs partis, propose donc que ces compétences soient mises au service d'une production locale et durable des besoins en arbustes et arbres de la ville. Ce savoir-faire complémentaire contribuerait aussi à la gestion durable du patrimoine arboré. Bien sûr, la sylviculture demande de la patience, mais des solutions de transition existent pour végétaliser la ville dès maintenant et promouvoir ainsi la biodiversité.

Un arbre mérite sans aucun doute ces quelques années de patience, de la graine à son installation définitive pour les 150 prochaines années, eu égard à tous les services qu'il nous rendra, et à tous ces moments de vie des générations futures qu'il verra passer.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît tout à fait à propos d'internaliser si possible la production d'arbres et d'arbustes.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 1 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 175 de Mmes et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Chloé Zainal, Véronique Grady et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy

Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrez Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 7 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

9. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

- n° 27 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS), Sophie Delaloye (PS), Oliver Collaud (Vert-e-s) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) intitulée "Demande de règlement de portée générale sur la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif de la Ville de Fribourg"

Delaloye Sophie (PS).

Développement de la proposition

La présente proposition reprend le texte de la proposition n° 29 de la législature 2016-2021 déposée le 11 janvier 2021 et transmise le 30 mars 2021. Cette proposition n'a pas reçu la suite demandée dans son texte par le Conseil général à ce jour.

Selon les données de l'Observatoire du logement et immobilier du canton de Fribourg, le taux de vacance des logements locatifs n'a cessé de baisser depuis le dépôt de la proposition n° 29 pour s'établir à moins de 2% au troisième trimestre 2024 (dernières données disponibles), toutes catégories de locatifs confondues. Il est raisonnable de penser qu'il peut en résulter une pression supplémentaire sur les loyers, alors que parallèlement, le pouvoir d'achat de la population s'est considérablement affaibli ces dernières années. Ces considérations amènent les auteur-e-s de la présente proposition à demander au Conseil communal de donner rapidement suite à cette dernière, si le Conseil général devait en accepter à nouveau la transmission.

La présente proposition charge le Conseil communal de présenter au Conseil général un règlement de portée générale sur la politique du logement. Le règlement définira notamment le cadre de la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif menée par la Ville de Fribourg.

En élaborant le projet dudit règlement, le Conseil communal veillera à prendre en compte notamment les aspects suivants:

- Il retiendra les outils adéquats pour répondre aux besoins de la population en matière de logements abordables, de taille adéquate et de qualité selon les constatations de l'Observatoire fribourgeois du logement. Il complétera au besoin ces dernières pour affiner la documentation de la situation en matière de logement en ville de Fribourg.
- Il définira les conditions auxquelles la Ville peut soutenir les coopératives de logement à but non lucratif et la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement.
- Il définira une politique de logements sociaux et notamment les conditions d'accès aux logements sociaux appartenant à la Ville.
- Il envisagera des incitations à l'innovation architecturale et urbanistique qui prennent en compte la durabilité et veille à la participation des utilisateur·rice·s.
- Il étudiera la question de l'allocation des ressources découlant de la politique du logement de la Ville.

Dans ce règlement, le Conseil communal veillera également à donner corps aux lignes directrices qu'il aura identifiées dans son rapport final en réponse au postulat n° 33 (rapport sur la politique communale actuelle et future du logement), transmis en mars 2017.

Cette proposition s'inscrit dans les réflexions menées par le Conseil communal en matière de politique foncière active. Selon le message n° 54 du Conseil communal y relatif, le champ de la politique foncière active comprend également la politique du logement. Toujours selon le message, le Service d'urbanisme et d'architecture est chargé d'analyser l'introduction de bases légales pour des logements d'utilité publique.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- Nr. 176 von Frau Bettina Noll (Grüne) und Frau Diana Andrea (Grüne) mit dem Titel "Temporäre Platzierung von Bäumen in Pflanzöpfen im öffentlichen Raum"

Noll Bettina (Vert·e·s).

Développement du postulat

Worum geht es?

Es sollen Bäume in Pflanztopfen im öffentlichen Raum platziert werden. Dort, wo Beton und Mineralität vorherrschen und wo Hitzeinseln entstehen - zum Beispiel auf dem Bletz, der Esplanade Jo Siffert oder auf Schulhöfen (z.B. DOSF). Diese Pflanztopfe mit einheimischen, ans lokale Klima adaptierten Bäumen sollen möglichst in Verbindung mit Sitzgelegenheiten aufgestellt werden (beispielsweise Rand des Pflanztopfs als Bank). Die Pflanztopfe bestehen aus einfach verfügbaren oder wiederverwertbaren Materialien (Recycling, Förderung der Kreislaufwirtschaft). Die auf diese Weise gepflanzten Bäume adaptieren sich ans Stadtklima und können wachsen. In einem zweiten Schritt finden sie später in einem städtebaulichen Projekt ihren definitiven Platz und werden in die Erde eingepflanzt.

Was sind die Vorteile?

- Die Methode wird in anderen Städten in der Schweiz bereits angewendet¹.
- Sie braucht keine langwierigen Analysen und Studien zur Vorbereitung. Man rechnet mit ca. zwei Monaten von der Idee bis zur Realisierung.
- Sie ist kostengünstig. Der Stückkostenpreis für Installationen für mind. 10 Bäume beträgt ca. CHF 1'600.-. Die Bäume können, da sie noch nicht so gross sind, günstiger eingekauft werden.
- Die Problematik des Untergrunds, der in der Stadt häufig von Leitungen und Infrastruktur besetzt ist, fällt für die Bäume in Töpfen weg.
- Bei der Planung und Umsetzung ist der Einbezug von Vereinen, sozialen Einrichtungen oder Schulen möglich.
- Ungastliche und im Sommer von Hitze geplagte öffentliche Räume erfahren durch die temporäre Bepflanzung eine Aufwertung. "Frischeinseln" werden geschaffen, Begegnungsräume entstehen.
- Der architektonische Wert von Bäumen in der Stadtplanung wird hervorgehoben.
- Die Methode bietet die Möglichkeit, auf praktische Weise verschiedene Ansätze zur Gestaltung von anonymen städtischen Räumen zu erproben und deren Potenzial in Bezug auf Nutzung und Aufenthaltsqualität aufzuzeigen.
- Das Postulat fügt sich gut ins Programm "Nature & Paysage" der Stadt ein. Eine Koordination mit den im Postulat Nr. 175² geforderten Massnahmen kann geprüft werden. Die Bäume wären auch geeignet für die Schaffung von Microfôrets, was bereits 2022 im Postulat Nr. 47³ angeregt wurde.
- Die Topfbäume schaffen einen Anreiz, ihre spätere Verwendung als in die Erde eingepflanzte, "permanente Bäume" für städtebauliche Projekte rechtzeitig zu planen. Die Massnahme "Grüne Rückeroberung" /"Reconquête verte"⁴, von der Stadt als Instrument zur Identifizierung

¹ <https://www.vivaidiffusi.com>

² Postulat n° 175 (2021-2026) de Mmes et MM. Valentine Mauron (Vert-e-s), David Ruffieux (Vert-e-s), Chloé Zainal (Vert-e-s), Véronique Grady (PLR) et Marc Vonlanthen (PS) demandant d'étudier la possibilité de (faire) produire des arbres et arbustes d'essences indigènes adaptés à la station et aux changements climatiques (transmission à voter le 20 janvier 2025)

³ Postulat n° 47 (2021-2026) de Mme Véronique Grady (PLR) demandant de créer des micro-forêts en ville de Fribourg (transmis le 5 avril 2022)

⁴ <https://www.ville-fribourg.ch/programme-nature-et-paysage/plan-de-vegetalisation>

von Flächen mit Potenzial für die Anpflanzung von Bäumen und Grünflächen entwickelt, kann dabei behilflich sein, geeignete Standorte für die permanenten Pflanzungen zu finden.

Punktuell kann die Idee der Bäume in Pflanztopfeln bereits heute vor dem Equilibre und neuerdings auf dem SBB-Areal bei der Ancienne Gare erkannt werden. Wir denken, dass die dortigen Einrichtungen geschätzt werden und das Konzept auf weitere Orte der Stadt übertragen werden sollte. Das Endziel soll die Integration der Bäume als definitive Pflanzungen in städtebauliche Projekte sein.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 177 de MM. Florian Müller (PS), Samuel Jordan (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé "Bilan et perspective de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement"

Müller Florian (PS).

Développement du postulat

Der Gemeinderat hat 1990 die Stiftung der Stadt Freiburg für Wohnraum gegründet. Der Zweck besteht darin, Sozialwohnraum zu bauen, zu erwerben - insbesondere in Form von Baurechten -, zu bewirtschaften und zu verwalten. Sie hat 1994 die Siedlung Cité du Torry mit 125 Wohnungen, einer Kindertagesstätte und einem Café-Restaurant gebaut und 2004 in der Siedlung Semiramis im Perolles zwei Gebäude mit 45 Wohnungen und einer Kindertagesstätte erworben. Diese Informationen sind auf der Webseite der Stadt zu finden. Mehr ist der Öffentlichkeit nicht bekannt. In der Diskussion zur Wohnpolitik der Stadt findet die Stiftung kaum Erwähnung.

Das Postulat verlangt einen Bericht des Gemeinderats, der über die vergangenen 35 Jahre der Stiftung Bilanz zieht und erörtert, welche Rolle die Stiftung in einer künftigen Wohnpolitik der Stadt spielen kann.

En 1990, le Conseil communal a créé la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement. Son but est de construire, d'acquérir - notamment sous forme de droits de superficie -, de gérer et d'administrer des logements sociaux. Elle a construit en 1994 la Cité du Torry avec 125 logements, une crèche et un café-restaurant et a acquis en 2004 deux immeubles de 45 logements et une crèche dans la Cité Sémiramis, à Pérolles. Ces informations sont disponibles sur le site web de la Ville. Le public n'en sait pas plus. Dans le débat sur la politique du logement de la Ville, la fondation n'est guère mentionnée.

Le postulat demande un rapport du Conseil communal qui fasse le bilan des 35 dernières années de la fondation et qui explique le rôle qu'elle peut jouer dans une future politique du logement de la Ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 178 de Mme et MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité de mettre en place ou de tester le défi des 31 jours sans voiture"

Collaud Gérald (CG-PCS).

Développement du postulat

Le programme 31DAYS (<https://www.31days.ch/>) offre aux personnes participantes la possibilité de vivre une mobilité sans voiture pendant 31 jours en échange de leurs clés de voiture. En contrepartie, ces personnes bénéficient gratuitement d'un abonnement général, d'un abonnement à un système de vélos partagés pour des déplacements flexibles, et de l'accès au service de partage de voitures Mobility, garantissant une mobilité complète sans véhicule personnel.

Des essais ont déjà été réalisés à Berne et Winterthour. Plus de 100 tonnes de CO₂ ont ainsi été économisées. De plus, au niveau individuel, l'expérience permet de repenser ses habitudes de déplacement, en testant des alternatives durables sans compromettre la liberté de mouvement. Les témoignages des participantes et participants soulignent une satisfaction élevée et une prise de conscience accrue des impacts environnementaux liés à l'utilisation de la voiture individuelle.

Le présent postulat demande que la Ville étudie la possibilité de mettre en place, ou de tester pour un temps limité dans une première étape, le défi des 31 jours sans voiture.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 179 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS), Sophie Delaloye (PS) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'acheter des appartements et des immeubles locatifs dans le cadre de la stratégie de la politique foncière active du Conseil communal"

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

Dans son message n° 54 de la législature 2016-2021 "Règlement communal relatif à la politique foncière active de la ville de Fribourg", le Conseil communal relève trois objectifs principaux découlant directement d'une politique foncière voulue durable: objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Concernant les objectifs sociaux, on peut lire en page 2 du message en question qu'ils visent à "instaurer un équilibre entre offre/demande, garantir l'accessibilité aux logements, favoriser la mixité et la qualité urbaine".

Depuis l'entrée en vigueur du règlement communal relatif à la politique foncière du Conseil communal, les parcelles acquises (14'444 RF, 8'055 RF et 8'066 RF) devraient, à terme, permettre la construction de nouvelles infrastructures scolaires ou d'habitation. Toutefois, l'horizon temporel est

encore vague, notamment pour le développement du potentiel de logement des parcelles du site de Saint-Léonard (8'055 RF et 8'066 RF).

Les auteur·e·s du présent postulat sont d'avis que le Conseil communal pourrait étendre le champ de sa politique foncière active à des immeubles locatifs et des appartements. Au 12 janvier 2025, les principaux sites de vente immobilière font état de plusieurs dizaines d'appartements mis en vente sur le territoire communal. L'acquisition opportune de ce type de biens concourrait à la mise en œuvre des objectifs sociaux voulus par le Conseil communal dans la stratégie annoncée.

En particulier, il ressort du rapport "Politique et logement¹" (2023) du Conseil communal que (constat 3 du rapport) "un tiers du parc de logement est sous-occupé dont plus de 60 % des grands logements" et que "les familles (et les jeunes couples) de Fribourg sont clairement un groupe qui aurait des 'besoins' en logement et auxquels la politique de l'habitat et du logement pourrait répondre tant quantitativement que qualitativement". Il apparaît aux auteur·e·s du présent postulat que l'acquisition d'immeubles locatifs et d'appartements permettrait au Conseil communal d'intervenir sur le marché immobilier pour, dans une certaine mesure, remédier à ce constat en mettant par la suite les biens nouvellement acquis au service d'une politique du logement ciblée sur ce groupe, et d'autres tels que les seniors et les personnes précarisées.

Par conséquent, les auteur·e·s de ce postulat demandent au Conseil communal de bien vouloir examiner la possibilité d'acquérir, progressivement et en fonction des opportunités s'intégrant dans une politique du logement sociale, des appartements ou des immeubles locatifs par le biais de sa politique foncière active, ceci pour renforcer la stratégie communale de logement, particulièrement dans sa dimension sociale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

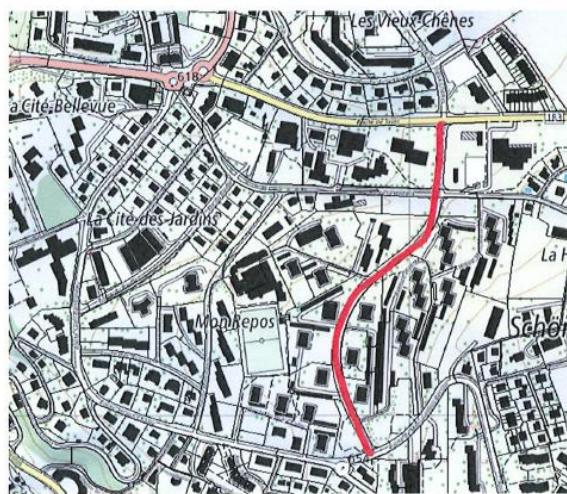
- n° 180 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Sophie Delaloye (PS), Florian Müller (PS) et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) intitulé "Réaménagement de l'avenue Jean-Marie Musy"

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

L'avenue Jean-Marie Musy est une liaison routière transversale du quartier du Schoenberg, sise dans une portion jonchée d'immeubles à haute densité de population. Du point de vue de la mobilité, cette avenue est actuellement limitée à 50km/h, deux voies de trafic bordées de pistes cyclables. Aucune autre mesure n'y est intégrée, ni pour la diminution du bruit, ni pour le ralentissement du trafic.

¹ [Rapport "Politique de l'habitat et du logement", 2023, Ville de Fribourg](#)



Pourtant, cette avenue n'assure aucune fonction de desserte de trafic importante et elle n'est pas un grand axe de circulation. Il s'agit dans les faits d'une route de quartier qui sert - ou devrait servir - uniquement aux habitant·e·s des immeubles environnants à rejoindre leur domicile. Ainsi, rien ne justifie vraiment l'état actuel de cette avenue, ni du point de vue de la mobilité, ni du point de vue de l'aménagement du territoire.

Les auteur·e·s du présent postulat demandent au Conseil communal de bien vouloir examiner la possibilité de réaménager l'avenue Jean-Marie Musy pour la redimensionner à l'échelle d'une route de quartier à population mixte et dense. Les points suivants devraient, entre autres, faire l'objet de ce réaménagement avec pour objectif d'en faire un espace de vie de quartier:

Mesures de mobilité

- réduction de la limitation de vitesse à 30 km/h au maximum;
- opportunité d'intégrer une zone de rencontre sur l'ensemble ou la portion centrale de l'avenue;
- pistes cyclables plus larges et mieux délimitées de la partie centrale de l'avenue.

Mesures de réaménagement

- réduction de l'empreinte au sol de la route, par exemple en étudiant l'opportunité d'une voie bidirectionnelle;
- étudier la possibilité de réaménager l'espace ainsi libéré notamment par des bordures végétalisées favorables à la biodiversité ou par des aménagements divers en faveur de la mobilité douce.

Construite dans les années 1960, cette avenue n'a depuis pas été adaptée à l'évolution du quartier du Schoenberg, ni en termes de la qualité de vie de la population établie aux environs, ni en termes des besoins en mobilité douce ou en espaces végétalisés de qualité. Les auteur·e·s du présent postulat sont d'avis qu'un réaménagement de cette avenue sous l'angle d'une route de quartier intégrant la mixité des usages contribuera significativement à l'amélioration de la situation du quartier dans son ensemble.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions:

- n° 285 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la suppression de la branche chauffage-sanitaire-ferblanterie de SINEF SA

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 novembre 2024, M. J.-T. Vacher a posé des questions en lien avec la suppression de la branche chauffage-sanitaire-ferblanterie de SINEF SA.

Réponse du Conseil communal

Contexte général

En préambule, il est important de fournir quelques explications sur le contexte de la création de SINEF SA, afin de comprendre son fonctionnement. Historiquement, les Services Industriels de la Ville de Fribourg, créés en 1947, offraient des prestations dans le domaine de l'eau et de l'énergie, non seulement sur le territoire communal, mais également pour d'autres entités. Cet établissement de droit public, sous la direction du Conseil communal, avait atteint les limites de sa structure. En effet, les règles applicables aux collectivités publiques ne permettaient plus de faire face aux exigences du marché.

De ce fait, une société anonyme de droit privé a été constituée en 2015, approuvée à l'unanimité par le Conseil général. Elle est active dans différents secteurs, le principal étant lié au cycle global de l'eau.

Gouvernance et marchés

Au niveau opérationnel, la société SINEF SA est régie par le Code des obligations, sous la responsabilité de son Conseil d'administration. SINEF SA étant une société de services et non d'infrastructures, elle n'investit pas directement dans la transition écologique, bien qu'elle soit active dans des secteurs très en lien avec cette problématique, notamment s'agissant des prestations effectuées dans le cadre de la construction de réseaux de chauffage à distance et le cycle de l'eau. Plus particulièrement, les attributions relatives à la transition énergétique sont déferlées à des sociétés dédiées en main de la Ville de Fribourg, par exemple la société Particip SA. Si SINEF SA fournissait l'ensemble des prestations de construction, de maintenance et de conseils sur le cycle de l'eau, il lui manquait la partie CVS (chauffage-ventilation-sanitaire) à l'intérieur des bâtiments. La volonté de déployer l'activité de l'entreprise sur l'ensemble du cycle a été la base de la décision de la création de SINEF Installation SA par le rachat d'une entreprise active sur ce marché.

Le cas particulier de SINEF Installation SA

La croissance d'un marché donné ne signifie pas nécessairement qu'il soit attractif ou constitue une véritable opportunité pour tous les acteurs. Le secteur du bâtiment, fortement concurrentiel, est composé d'entreprises de petite taille et de quelques sociétés nettement plus importantes. Or, SINEF Installation SA, avec sa quinzaine de collaborateurs, se situait dans un intermédiaire peu propice et cela constituait un handicap majeur. En effet, dans le cadre de projets de petite envergure, comme les installations CVS destinées aux habitations individuelles, ses charges structurelles étaient trop élevées pour offrir des tarifs compétitifs. SINEF Installation SA était difficilement concurrentielle. À l'inverse, pour des projets de grande ampleur, elle n'était simplement pas de taille. Pour être performante sur ce type de mandats, SINEF Installation SA aurait été contrainte d'opérer un grand développement de l'entreprise en termes de ressources. De plus, le marché a fortement évolué. Au même titre que de nombreux acteurs présents dans le domaine, SINEF Installation SA a constaté une forte baisse dans la technique du bâtiment depuis plusieurs mois.

La décision a donc été prise de se retirer du marché de l'installation intérieure, sans que cela ait une influence sur les autres domaines d'activité de SINEF SA. Même s'il semblait stratégiquement judicieux d'accéder à un nouveau marché en 2019, l'expérience acquise durant ces cinq ans a démontré que sans les changements précités, la structure n'était pas pérenne. Le Conseil d'administration de SINEF SA a décidé de se recentrer sur ses compétences-clés dans les domaines de l'eau et de l'énergie avec sa mission de garantir la sécurité d'approvisionnement en apportant son expertise, en construisant et exploitant des réseaux d'eau, de chaleur à distance ainsi que de gaz.

1. *Quel a été le coût pour les contribuables de notre cité de ces opérations financières (rachat de l'entreprise Michel Brulhart SA, investissements effectués depuis, ...)?*

Le contribuable de la Ville de Fribourg n'est pas impacté par les résultats de SINEF SA. La société étant une personne morale, elle ne dépend pas de la Ville de Fribourg et est totalement autonome sur le plan financier. Le Conseil d'administration de SINEF SA a mené une réflexion stratégique étayée, qui a conduit à la décision de clôturer le marché de sa filiale SINEF Installation SA.

2. *Quels sont les résultats des bouclements annuels entre 2018 et 2024 de la partie "Michel Brulhart SA" de SINEF SA?*

Le résultat opérationnel de SINEF SA a toujours été positif depuis sa création. Les chiffres détaillés relèvent de la sphère interne de la société et ne sont pas publiés.

3. *Qu'est-ce qui a amené le Conseil communal, par le biais de SINEF SA, à s'engager sur cette voie?*

Avant tout, il convient de rappeler que ce n'est pas le Conseil communal, mais le Conseil d'administration de SINEF SA qui décide de procéder à une telle opération de rachat d'une société. L'acquisition de la société Michel Brulhart SA en 2018 par la société SINEF SA, ainsi que la reprise de ses collaborateurs, a été motivée par une volonté stratégique de SINEF SA de diversifier ses activités pour pouvoir offrir à ses clients des prestations couvrant l'ensemble du

cycle de l'eau d'une part, et de marquer sa présence dans le domaine de la chaleur, par exemple les pompes à chaleur, d'autre part.

Au niveau du cycle global de l'eau, SINEF SA était présente de la source jusqu'au rejet de l'eau dans son milieu naturel mais n'offrait pas de prestation à l'intérieur des bâtiments. Le rachat de cette filiale a permis de combler ce manque. La réalité du marché n'est cependant pas comparable avec les autres domaines d'activité de SINEF SA, notamment en termes de nombre de concurrents. Il en va de même dans le domaine de la chaleur.

Comme précité, le Conseil d'administration de SINEF SA a donc mené une réflexion stratégique qui a conduit à la décision de clôturer le marché de sa filiale SINEF Installation SA.

4. *Quelles conclusions le Conseil communal tire-t-il de cet échec?*

Une fois de plus, ce n'est pas au Conseil communal mais bel et bien au Conseil d'administration de tirer les conclusions des expériences vécues avec les entités rachetées. Cela dit, le véritable échec aurait été de s'obstiner et d'accumuler des pertes qui auraient porté préjudice à l'entreprise. Lors de l'entrée sur le marché, l'existence d'une opportunité était bien réelle et les indicateurs étaient bons. Le fait que la situation du marché évolue et que l'on fasse le constat six ans plus tard que la poursuite de l'activité n'est plus propice pour l'entreprise dans son ensemble constitue un choix stratégique et non un constat d'échec. Ceci dit, il est naturel qu'une telle décision laisse un goût d'inachevé et soulève des questions.

Il faut néanmoins souligner que la clôture a été bien menée. Une solution a été trouvée pour chacun des collaborateurs de SINEF Installation SA et tous, sans exception, se sont vu offrir de nouvelles opportunités. Par ailleurs, les autres unités d'affaires n'ont pas été impactées par la fermeture.

5. *Est-ce qu'à la suite de cet échec et de la fermeture du département, la stratégie de vouloir concurrencer le marché libre a été revue?*

La révision de la stratégie fait partie des devoirs assignés aux membres d'un Conseil d'administration. Il s'agit donc d'un exercice réalisé de manière périodique.

Cette expérience a permis au Conseil d'administration de SINEF SA de questionner sa stratégie. Ces éléments ont été intégrés dans la révision stratégique 2024-2029 menée au printemps de cette année. S'il a été, dans les grandes lignes, décidé de se recentrer sur ses marchés historiques et de développer ses prestations autour des infrastructures hydrauliques, il demeure sur des marchés libéralisés. Les compétences et le savoir-faire des collaborateurs constituent la force de SINEF SA et sont reconnus par ses pairs et ses clients. Il n'y a donc aucune raison, à ce jour, d'abandonner d'autres secteurs.

6. *Est-ce que le Conseil communal envisage de s'aventurer dans d'autres domaines économiques que celui d'administrer la Ville?*

Une fois de plus, ce n'est pas le Conseil communal mais le Conseil d'administration qui définit la stratégie d'entreprise. Cela dit, il convient de relever que le cycle de l'eau est une

prérogative publique, tandis que le domaine de l'énergie est intrinsèquement lié à des tâches privées. La frontière entre le privé et le public est mince et il est indéniable qu'il existe un intérêt public prépondérant à ce que les pouvoirs publics conservent un regard sur ces activités. Il faut noter que grand nombre de collectivités publiques sont actives sur le marché pour toute sorte d'activités avec un modèle de gouvernance analogue par l'intermédiaire d'une société autonome.

Les attentes des particuliers envers les pouvoirs publics ont tendance à s'accroître. La responsabilité et les services offerts doivent répondre aux besoins en termes de qualité et de sécurité. Le fait de créer des structures agiles, capables de s'adapter et de réagir plus rapidement qu'une collectivité publique, s'inscrit dans une démarche de recherche d'efficacité tout en préservant les intérêts des administrés.

Enfin, les enjeux environnementaux obligent à tenir compte d'autres aspects, tels que la durabilité. La préservation des ressources vitales relève d'un intérêt public primordial et, de ce fait, il est de la responsabilité des entités publiques de s'en préoccuper, dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'énergie.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je ne suis pas satisfait de la réponse et je trouve la justification assez légère. Je ne sais trop ce que doivent penser les entreprises actives dans le domaine devant une telle réponse. Nos entreprises fribourgeoises se doivent d'être agiles pour évoluer dans une conjoncture qui évolue et cette réponse est malvenue, d'autant plus que SINEF a déjà en partie déséquilibré le marché. J'espère que le Conseil d'administration continuera de se concentrer sur ses compétences clés et ne fera plus de tentatives hasardeuses à l'avenir ou alors repensera régulièrement sa stratégie, afin de pouvoir répondre aux évolutions du marché.

- n° 294 de M. Laurent Woeffray (PS) relative à la permutation des horaires d'ouverture nocturne des commerces en fin d'année

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 décembre 2024, M. L. Woeffray a posé la question suivante:

"Dans un communiqué de presse très succinct, le Conseil communal de la Ville de Fribourg a fait savoir le 13 novembre 2024 qu'il avait accepté une demande de l'Association fribourgeoise du commerce de l'artisanat et des services (AFCAS), qui demandait une permutation de deux horaires d'ouverture nocturne des commerces de la ville en fin d'année. Concrètement, les deux nocturnes des vendredis 27 décembre et 3 janvier seront avancées aux deux lundis soirs des 23 et 30 décembre. Le communiqué de presse précise en outre que les partenaires sociaux ont été consultés, mais pas que les représentants des travailleuses et travailleurs se sont prononcés contre cette permutation.

Selon le récent "Baromètre Conditions de travail" de Travail.Suisse, 49,5% des vendeuses et vendeurs déclarent souffrir de stress lié au travail. Pour de nombreux·euses collaborateurs et collaboratrices travaillant dans les magasins, la période de l'Avent est synonyme de stress supplémentaire et les reports autorisés des ventes du soir sur les jours précédant la veille de Noël et du Nouvel An sont une source de stress supplémentaire.

On m'a rapporté que dans le cadre de la consultation, le syndicat UNIA aurait fait le tour de plusieurs commerces pour savoir si les vendeuses et vendeurs étaient au courant de la demande de l'AFCAS et s'ils·elles accepteraient une telle demande. Or, selon le syndicat, les employé·e·s consulté·e·s (qui sont d'ailleurs parfois aussi propriétaires du magasin) n'étaient ni au courant de la demande, ni n'ont manifesté un grand intérêt pour un tel report. C'est entre autres pour cette raison que ce syndicat s'est prononcé contre la permutation des nocturnes lors de la consultation du Conseil communal.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes:

- Pourquoi le Conseil communal a-t-il accepté la demande de l'AFCAS?
- Les demandeurs ont-ils mentionné des mesures de compensation pour le personnel de vente dans leur demande, si celle-ci devait être acceptée?
- Le Conseil communal a-t-il l'intention d'indiquer à l'avenir dans son communiqué de presse quelle a été la position des représentant·e·s des employé·e·s et des employeur·e·s lors de la consultation, afin que la population puisse mieux comprendre la décision? Si non, pourquoi?"

Réponse du Conseil communal

- *Pourquoi le Conseil communal a-t-il accepté la demande de l'AFCAS?*

Le Conseil communal a décidé d'accepter cette demande et d'autoriser cette permutation particulière de la date des nocturnes afin de témoigner son soutien aux commerçants locaux durant cette période-clé de l'année pour la marche des affaires. Il a notamment été tenu compte du fait que, contrairement aux années précédentes, aucune demande de prolongation horaire n'a été déposée par les commerçants pour les samedis de l'Avent cette année et qu'à l'exception du samedi de la St-Nicolas – lors duquel une ouverture prolongée à 17.00 heures est autorisée depuis de nombreuses années – aucune dérogation aux horaires ordinaires des commerces n'a été octroyée durant cette période cette année. Dans ce contexte particulier, le Conseil communal a donc accepté d'entrer en matière sur cette requête et d'autoriser le déplacement des nocturnes hors du cadre dans lequel il l'autorise habituellement puisque les vendredis 27 décembre 2024 et 3 janvier 2025 ne sont ni des jours fériés, ni des jours chômés (conditions requises jusqu'à ce jour pour permettre une permutation des nocturnes). Cette décision revêt toutefois un caractère exceptionnel et se limite à cette année. Les partenaires sociaux ont été consultés et devront l'être à nouveau en cas de demande similaire à l'avenir.

- *Les demandeurs ont-ils mentionné des mesures de compensation pour le personnel de vente dans leur demande, si celle-ci devait être acceptée?*

Non, l'AFCAS n'avait pas annoncé de mesure compensatoire dans sa demande initiale, qui nous a été transmise le 3 juillet 2024. L'AFCAS nous a toutefois confirmé que, comme chaque

année, les commerces fermeront de manière volontaire à 17.00 heures au lieu de 19.00 heures les mardis 24 et 31 décembre.

- *Le Conseil communal a-t-il l'intention d'indiquer à l'avenir dans son communiqué de presse quelle a été la position des représentants des employés et des employeurs lors de la consultation, afin que la population puisse mieux comprendre la décision? Si non, pourquoi?*

Le Conseil communal pourrait très bien s'engager à le faire à l'avenir, il n'a rien à cacher à ce sujet. Il ne l'a toutefois pas fait jusqu'à ce jour dans la mesure où les représentants des employés sont systématiquement opposés à toutes mesures modifiant les horaires ordinaires des commerces alors que les représentants des employeurs y sont systématiquement favorables. Il n'apparaissait donc pas utile de mentionner le résultat de ces prises de position dans le communiqué de presse. De plus, les communiqués de presse sont généralement succincts et ne comprennent pas de développement exhaustif.

Woeffray Laurent (PS). Ich bin teilweise zufrieden mit der Antwort. Ich hätte sie mir – ich verstecke das nicht - gerne vor dem 23. Dezember gewünscht, aber natürlich liegt es im Ermessen des Gemeinderats zu entscheiden, wann er seine Antwort verfasst.

Weiter verstehe ich nur bedingt die Argumentation des Gemeinderates. Ich verstehe aber auch, dass er teilweise auf die Bedürfnisse der Arbeitgebenden eingehen möchte. In Zukunft wünsche mir jedoch, dass bei zukünftigen Medienmitteilungen die Position der jeweiligen Sozialpartner auch aufgeführt wird. Dies wird in dieser Antwort auch in Aussicht gestellt.

- n° 298 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux rendez-vous de l'hiver Nova

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 décembre 2024, M. F. Yerly-Brault a posé les questions suivantes:

3. "Le Conseil communal est-il prêt à intégrer systématiquement un concept d'accessibilité dans la planification et l'organisation des événements à venir? Si oui, quels outils ou mécanismes seront développés à cette fin? Si non, pourquoi?"
4. Enfin, le Conseil communal envisage-t-il de conditionner à l'avenir le soutien financier de la Ville à des événements à la présentation d'un concept d'accessibilité clair et ambitieux? Si non, pour quelles raisons?"

Réponse du Conseil communal

3. *Le Conseil communal est-il prêt à intégrer systématiquement un concept d'accessibilité dans la planification et l'organisation des événements à venir? Si oui, quels outils ou mécanismes seront développés à cette fin? Si non, pourquoi?*

La nouvelle Directive sur la durabilité des manifestations, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, comprend différentes mesures recommandées et obligatoires en fonction de la fréquentation totale attendue dans une manifestation.

Dans les formulaires pour les manifestations de moins de 200 personnes, les questions d'accessibilité sont posées mais restent toutefois facultatives, tandis que dans la version pour les manifestations de plus grande envergure (200 à 1000 et +1000 personnes) cette notion est obligatoire. Exemples:

B.1 - Accessibilité - Mesure obligatoire (pour moyennes et grandes manifestations)

La manifestation est accessible au plus grand nombre en appliquant par exemple:

Une gratuité ou des tarifs préférentiels pour certains publics (jeunes, AVS, AI, Carte Culture, etc.)
Un accès pour les personnes à mobilité réduite et, sur demande, la fourniture d'une aide
Une accessibilité pour les personnes en situation de handicap (sourds et muets, aveugles, etc.)
Ces informations sont intégrées à la communication de l'événement.

E.1 – Concept sécurité - Mesure obligatoire (pour moyennes et grandes manifestations)

Le concept sécurité comprend notamment:

La gestion et l'entretien des infrastructures (WC, accès au public, signalétique)
Le périmètre et la sécurisation de la place de fête
L'accès au public avec des points d'entrée définis
La sécurité dans les endroits sensibles (parking, camping, alentours de la place de fête)
La présence de patrouilles sécuritaires (agents de sécurité supplémentaires, agents de prévention, bénévoles reconnaissables)
Veuillez fournir un bref descriptif de vos intentions ou joindre un concept de sécurité.

B.1 – Charte Aretha - Mesure recommandée (pour tout le monde)

La manifestation est signataire de la Charte Aretha (outil de prévention et d'intervention contre le harcèlement et la discrimination) et forme son personnel de bar à la procédure.

4. *Enfin, le Conseil communal envisage-t-il de conditionner à l'avenir le soutien financier de la Ville à des événements à la présentation d'un concept d'accessibilité clair et ambitieux? Si non, pour quelles raisons?*

Pas directement. Par l'entrée en vigueur du nouveau règlement de police et la directive sur la durabilité des manifestations au 1^{er} janvier 2025, la Ville de Fribourg souhaite sensibiliser les organisateur·rice·s à la durabilité de leurs manifestations et augmenter les mesures prises sur les trois piliers du développement durable (social, économique, environnemental).

Aujourd'hui, la Ville met à disposition des ressources humaines (REPER) pour aider les organisateur·rice·s à répondre aux nouvelles exigences et propose un soutien financier pour la location de vaisselle réutilisable notamment. D'autres soutiens pourraient être envisagés après une à deux années de phase pilote qui permettront de mieux connaître les pratiques déjà existantes et les besoins des organisateur·rice·s en matière d'accessibilité entre autres.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Je remercie Conseil communal pour la deuxième partie de la réponse, étant donné que la première avait été donnée lors de la séance précédente. Merci aussi d'avoir ajouté la mention sur l'accessibilité sur le site web de Nova. En ce qui concerne la deuxième

partie de la réponse, je suis partiellement satisfait. Je vous remercie pour la présentation claire des dispositions de la nouvelle directive sur la durabilité des manifestations. Je cite le point B1 sur l'accessibilité, qui est une mesure obligatoire pour les moyennes et grandes manifestations. Il y est écrit : "La manifestation est accessible au plus grand nombre en appliquant par exemple (énumération de mesures)". Comment comprendre la formulation "par exemple" s'il s'agit d'une mesure obligatoire?

E. Nouvelles questions

- n° 299 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à la nouvelle estimation du prix de rachat du Gîte d'Allières

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Après ma proposition de cession du Gîte d'Allières, balayée au printemps 2024, la Société des remontées mécaniques de La Berra a fait diverses propositions au mois d'août de la même année, auxquelles la Ville n'a pas répondu.

Et là, début janvier 2025, nous apprenons par les médias que le Gîte d'Allières vaut CHF 600'000.- de moins. Le vent des soldes aurait-il soufflé violemment sur la Maison de Ville? Plus sérieusement, cette nouvelle estimation, pour le moins détonante, donne raison à mon intervention du 17 septembre, qui osait dire qu'à CHF 1 million l'objet était surévalué et, de surcroît, en état de détérioration. Dans le même temps, nous apprenons qu'une rencontre aura eu lieu à la fin de ce mois entre le Conseil communal et la Société des remontées mécaniques de La Berra. Enfin les choses semblent bouger. J'espère que cet échange débouche sur une solution satisfaisante pour les deux parties et surtout pour le bien commun, mais que de temps et de loyers perdus! Si la Ville avait pratiqué la communication active en ouvrant le dialogue directement avec les exploitants de ce domaine touristique, on n'en serait pas là. Depuis quelque temps et sans que j'en sois à l'origine, d'autres voies se sont élevées dans le canton pour demander à la Ville de trouver une solution. À ce propos, je ne partage pas l'analyse de mon cher collègue Hervé Bourrier publiée dans *La Liberté*. Si l'on parle de relations ville campagne, la Ville n'est pas la vache à lait du canton. Au premier degré, ce serait plutôt le contraire. Tôt ou tard, notre Conseil devra se prononcer sur le message du Conseil communal pour une vente, mais lorsque le bien passe d'un CHF 1 million à CHF 410'000.-, je ne suis pas le seul à rester perplexe et à souhaiter une visite pour se faire une idée précise du bien. Comme le Conseil communal a mandaté officiellement une agence immobilière pour organiser les visites et recevoir les offres, je me suis donc adressé à cette dernière qui m'a précisé cet après-midi que ce bien n'est visitable qu'à la belle saison, alors que le lieu est accessible à pied, en raquettes, à ski, en dameuse, et j'en passe.

Aussi, en attendant l'éclosion des perce-neiges et autres primevères, là-haut sur la montagne l'est un vieux chalet qui dépéri. Quant à savoir s'il sera un jour plus beau qu'avant, on veut y croire. Ce soir, quel est le signal positif que nous donne le Conseil communal sur cet objet?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 300 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative au plan grand froid de la Ville de Fribourg

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). En décembre dernier, en sortant de la séance du Conseil général, en remontant la rue de Lausanne déserte et glaciale, mon attention a été attirée par des ronflements. Deux personnes dormaient dans des sacs de couchage à la rue de Lausanne, près de magasins. Etant donné que la période de grand froid se poursuit, quel est le plan grand froid de la Ville, en collaboration avec des institutions de la place?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 301 de Mme Océane Gex (PLR) relative au tri des déchets plastiques

Gex Océane (PLR). Le tri des déchets est un enjeu majeur pour notre environnement et notre société, et la Suisse, dans son ensemble, est l'un des pays les plus avancés en matière de gestion des déchets. Selon les données de l'Office fédéral de l'environnement, plus de 50% des déchets ménagers en Suisse sont recyclés. Il s'agit d'un chiffre qui témoigne des efforts soutenus pour améliorer le recyclage et réduire l'impact environnemental.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir si le Conseil Communal pourrait envisager la possibilité d'ajouter un container dédié au tri des plastiques dans les déchèteries de quartier, pour collecter les bouteilles plastiques non-PET, comme les bouteilles de lessive, de produits de nettoyage ou de cosmétiques?

Und weshalb auch nicht noch ein Schritt weiter mit einem anderen Container für Plastikfolien. Peut-être que les réponses à ces questions seront données dans le règlement des déchets, que nous attendons encore. Als ergänzende Frage, werden wir dieses Reglement noch vor dem Ende der Legislatur behandeln?

Ces mesures permettraient de renforcer l'efficacité du recyclage et de favoriser un environnement encore plus propre et durable à Fribourg.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Au sujet de la première partie de la question, je me permets de vous renvoyer à la réponse du Conseil communal à la question n° 13 de M. Jean-Pierre Wolhauser, à laquelle le Conseil communal a répondu en septembre 2021. Je vous cite un extrait de cette réponse: "Au total, quatre types de plastiques peuvent actuellement être déposés sur le site de la déchèterie principale des Neiges: le PET, le plastique dur (chaises de jardin, etc.), les films plastiques (sachets extensibles) et le flaconnage (voir fiche explicative en annexe). Il n'est pas envisageable pour le moment de récolter les plastiques durs, les films plastiques et le flaconnage hors du site des Neiges, en raison de la place disponible dans les points de collecte et de la qualité des déchets collectés." Ce passage de la réponse est toujours d'actualité.

Par contre, vous avez bien anticipé la chose puisque vous avez fait le lien avec la révision du règlement sur les déchets. Effectivement, dans le cadre de cette révision, la question de la valorisation des déchets, tels que les déchets plastiques, mais aussi tout autre type de déchets, fera l'objet d'un débat très certainement nourri, tout d'abord au sein du Conseil communal et par la suite

au sein de cette enseigne du Conseil général. Tant le Conseil communal que le Conseil général auront l'occasion d'examiner en profondeur cette question-là dans le cadre de l'examen de ce règlement sur les déchets.

Concernant la deuxième partie de votre question, dans le planning actuel de la révision, il n'est pas prévu que le Conseil général puisse examiner directement le règlement sur les déchets. Pour l'instant, le Conseil communal examinera l'avant-projet du règlement en début d'année. Ce projet vient de passer devant le comité de pilotage et il sera ensuite soumis aux services de la Confédération et du Canton pour l'examen préalable. Suite aux retours, nous adopterons, ou pas, cet avant-projet en fonction des observations reçues. Puis, il y aura un deuxième "round" de consultation, cette fois-ci publique et politique. Les partis politiques, les représentants d'associations et des commerçants seront invités à cette consultation. Selon le planning prévisionnel, nous nous situons autour de fin 2025, début 2026. En fonction des retours de cette consultation et de la décision du Conseil communal qui s'ensuit, le Conseil général pourrait être saisi au plus tôt courant 2026, durant la nouvelle législature.

Gex Océane (PLR). Je suis globalement satisfaite des réponses obtenues. Je trouve dommage qu'en trois ans et demi, il n'y ait pas grand-chose qui ait changé dans les déchetteries de quartier.

Concernant la procédure, je prends acte de ce processus, même si cela fait déjà plusieurs années que l'on nous promettait qu'un règlement serait prêt d'ici la fin de l'année. J'éprouve donc une certaine déception, mais je comprends néanmoins le processus.

- Nr. 302 von Frau Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) bezüglich Sportwoche an der deutschsprachigen Orientierungsschule Freiburg (DOSF)

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). In der deutschsprachigen Orientierungsschule Freiburg (DOSF) findet vom 24. bis 28. März eine Sportwoche statt – eine tolle Initiative, die die Gesundheit der Schülerinnen und Schüler fördert. Allerdings hat mich die Kostenstruktur dieser Woche stutzig gemacht: Es gibt einerseits kostenlose Ateliers, andererseits kostenpflichtige Angebote zwischen CHF 40.– und CHF 80.–, sowie ein Skilager für CHF 390.–, an dem man nur teilnehmen kann, wenn man mindestens eine blaue Piste befahren kann.

Gemäss dem Bundesgerichtsurteil BGE 144.1 vom 7. Dezember 2017 muss die Volksschule in der Schweiz unentgeltlich sein. Das Urteil betont, dass alle notwendigen und unmittelbar dem Unterrichtszweck dienenden Mittel kostenlos zur Verfügung gestellt werden müssen. Dies schliesst obligatorische Schulveranstaltungen wie Exkursionen und Lager ein. Den Eltern dürfen dabei nur die Kosten für die Verpflegung in Rechnung gestellt werden, da sie diese aufgrund der Abwesenheit ihrer Kinder einsparen. Zwar werden auch kostenlose Ateliers angeboten, aber ist es wirklich im Sinne der Chancengleichheit, dass beispielsweise ein Kind aus finanziell schwächeren Verhältnissen nur an einer kostenlosen Kletterwand in der Schule klettern darf, während ein anderes Kind für CHF 80.– an einer externen Kletterwand klettern darf und Kinder aus besser gestellten Familien für CHF 390.– ins Skilager fahren können?

Zahlt die Stadt Freiburg finanzielle Beiträge an diese Sportwoche? Wird dieses Modell auch an den anderen Orientierungsschulen der Stadt Freiburg angewandt?

Ich danke Ihnen für Ihre Antwort und Ihr Engagement für eine faire und inklusive Bildung.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 303 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à la pratique de la Commune en matière d'annulation des amendes

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Après que des citoyen·ne·s m'aient rapporté différentes anecdotes, courant 2024, concernant des amendes qui auraient "sauté" en Ville de Fribourg, je demande au Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes sur sa pratique en matière d'amendes au sens de l'article 86 al. 1 (amendes rendues en la forme de l'ordonnance pénale) et l'article 86 al. 1a LCo (amendes d'ordre en procédure simplifiée):

- En 2024, combien d'amendes ont été décernées par la Ville de Fribourg, avec une distinction entre les deux types d'amendes susmentionnés?
- À combien de reprises ces amendes ont été "annulées", c'est-à-dire combien de fois une amende a-t-elle été émise, puis annulée par une personne employée par la Ville de Fribourg?
- Quels sont les motifs possibles pour une annulation? Existe-t-il un guide ou une directive interne qui spécifie dans quels cas une amende peut être annulée?
- Quel processus existe comme "garde-fous" pour éviter que le personnel communal ne tombe dans l'arbitraire? Une justification doit-elle être apportée dans ce genre de cas?
- Existe-t-il des contrôles internes pour éviter des dérives? Si ce n'est pas le cas, le Conseil communal envisage-t-il de mettre en place ce genre de contrôles?

Les fonctionnaires communaux disposent d'un large pouvoir d'appréciation dans l'exécution de leurs tâches et sont investis de pouvoirs importants. Il est important qu'ils exercent leur fonction avec probité, pour ne pas heurter le sentiment de justice et d'équité, ainsi que la confiance que les citoyen·ne·s placent dans les autorités communales.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 304 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative aux plans actuels du réseau de chauffage à distance (CAD) et de son développement futur

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Lors d'une réponse à une question au premier semestre de l'année dernière, il avait été mentionné que des discussions étaient en cours avec le Groupe E pour obtenir une publication des plans actuels du CAD, ainsi que du développement prévu à court et moyen termes. N'ayant pas eu de nouvelles depuis, je me permets de reposer la question:

- Une carte du réseau CAD de la ville est-elle disponible? Si oui, où? Si non, est-il prévu de publier cette information prochainement?

- La Ville ne doit-elle pas donner son accord pour permettre l'ouverture des routes afin de développer le CAD? Si oui, ne pourrait-elle pas savoir, sans que le Groupe E ne le publie officiellement, quels tronçons ont déjà été développés?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Effectivement, la Ville et le Groupe E sont en discussion pour rendre publiques ces différentes données. Selon les informations transmises par le Groupe E, ils prévoient de faire une refonte totale de leur site internet <https://www.cad-fribourg.ch>, dans le cadre de laquelle ils comptent implémenter une carte interactive permettant de consulter ces données. A ma connaissance, elle n'a pas encore été mise en ligne, mais cela devrait arriver. Le Groupe E l'a annoncé pour début 2025. Parallèlement, des discussions sont en cours pour conclure une convention, dont les premiers projets ont déjà été examinés par les Services de la Ville. Un projet prévoit la publication de ces données, tant pour le réseau actuel que le réseau projeté, sur le site de la Ville (sitecof). Cela n'a pas encore été finalisé, mais c'est en cours d'examen.

De plus, vous savez qu'une loi cantonale est entrée en vigueur, qui prévoit qu'un cadastre public de tous les réseaux soit créé dans un délai de deux ans après son adoption, sauf erreur. A minima, à partir du 1^{er} janvier 2027, le Groupe E devra rendre publiques ses données à travers ce cadastre. Si tout va bien, on l'aura déjà en 2025. Sinon, cela sera au plus tard lors d'établissement de ce cadastre.

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). Je suis satisfait de voir que cela avance. J'espère que ce sera encore en 2025, mais on sait comment ça se passe!

- n° 305 de M. Grégory Grin (PLR) relative à la possibilité de lancer une étude sur les axes de développement du quartier de Bourguillon

Grin Grégory (PLR). En préambule, je déclare un lien d'intérêt en tant que co-président de l'association du quartier de Bourguillon.

Le Conseil communal a validé cet été le lancement d'une étude directrice sur le quartier du Schoenberg. Le lancement de cette étude a d'ailleurs été récemment relayé par le quotidien La Liberté, reportant que, pour le quartier du Schoenberg, qui se situe à l'une des extrémités du pont de la Poya, il est, selon le Conseil communal, "grand temps de fixer certains axes pour un développement qualitatif du quartier". S'intéresser aux quartiers qui par leur nature, et ou leur position géographique, nécessitent une attention particulière afin de leur assurer un développement adéquat est une démarche tout à fait pertinente et il est effectivement grand temps que le Schoenberg en bénéficie.

Cependant, la question se pose de savoir sur quelles bases et sur quels critères le Conseil communal en vient à décider du lancement d'une telle étude? D'autres quartiers auront-ils également cette chance? En effet, le quartier du Schoenberg n'est pas le seul à être dans une situation atypique. A l'extrême du pont de la Poya, il y a aussi un autre quartier, celui de Bourguillon. Ce quartier bercé par le trafic d'une route cantonale, le seul à ne pas être desservi par une ligne de bus urbaine, l'un des derniers à avoir bénéficié d'une station Publibike et où aucun défibrillateur externe n'est mis à disposition dans un lieu public, aura-t-il aussi le droit à son étude?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Dans le cadre de la révision du PAL, les différents quartiers ont été analysés. Cependant, dans ce travail titanique qu'est la révision générale d'un PAL, la simple durée de 20 ans pour arriver à la décision d'adoption du PAL montre l'immensité de la tâche. Vous comprenez bien que tous les éléments n'ont pas pu être étudiés et analysés dans les moindres détails. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Conseil communal demande régulièrement, depuis des années au Conseil général, dans le cadre du budget, des crédits d'étude post-PAL, afin de pouvoir affiner certains éléments et thématiques au niveau de l'aménagement du territoire.

C'est dans ce cadre, et conformément au plan directeur d'urbanisation qui fixe les plus grandes lignes et qui fait partie du PAL, qu'il y a une poursuite. L'aménagement du territoire, c'est un travail perpétuel. Il faut zoomer sur certains secteurs de la ville, ici en l'occurrence le quartier du Schoenberg. Il ne faut pas non plus oublier, mais vous le savez, que le quartier du Schoenberg représente environ un quart de la population de la ville. Une étude du quartier du Schoenberg correspond à une étude PAL pour d'autres communes ou d'autres villes. C'est donc pour ces raisons et parce qu'il y a plusieurs projets de densification, d'urbanisation qui sont prévus dans les prochaines années dans ce quartier, que le Conseil communal a estimé qu'il était nécessaire d'affiner l'étude qui avait été réalisée sur l'ensemble du territoire de la ville, à l'échelle du quartier du Schoenberg.

Le Conseil communal est régulièrement questionné sur la question de savoir s'il priorise ou non. Là, il a pris une décision, il a choisi de prioriser. Evidemment, ça n'exclut pas qu'il y ait d'autres études sur d'autres secteurs ou quartiers de la ville, mais on ne peut pas tout faire en même. Le Conseil communal a choisi de prioriser le quartier du Schoenberg, pour les raisons que je viens d'évoquer. A propos des transports publics, M. P. Wicht l'a dit, il y a aussi des volets qui sont de la compétence de l'Agglo et cette étude ne résoudra pas tout. Il s'agit d'une étude directrice qui ne va pas jusqu'au détail de savoir où placer un défibrillateur, par exemple. On n'est pas sur la même échelle d'étude ici.

Voici les éléments de réponse que je peux apporter ce soir.

Grin Grégory (PLR). Je suis partiellement satisfait de la réponse. Je constate que dans le plan de législature, il y a l'inclusion des quartiers dans la vie de la cité sur tous les thèmes et tous les domaines, ce qui est remarquablement fait aujourd'hui grâce à une très belle action du Secteur de la cohésion sociale. Je me demande si ce thème de législature n'est pas à géométrie variable, selon les domaines et les services de la Commune. Je remercie le conseiller communal pour sa réponse détaillée.

- n° 306 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux zones de stationnement sur le site de blueFACTORY

Rugo Claudio (PA). Je vais brûler la priorité à M. L. Dietrich et préciser que c'était CHF 430'000.- dans La liberté. Vous avez cité le chiffre de CHF 410'000.-. On vous lit et on vous écoute. Il s'agit d'un détail différencié sur le Gîte d'Allières.

Le parti-club des artistes a dénombré six zones de parking à blueFACTORY, comme par exemple celle devant "Les Menteurs", celles à l'entrée gauche et à droite, au fond, celle aussi pour les recharges des voitures électriques jouxtant les trois places de parc dédiées aux personnes handicapées; et pour

finir une cinquantaine au sud. On constate en outre qu'aucune place de parking n'a été conçue en sous-sol des deux bâtiments neufs déjà construits (Halle bleue, XXX).

Voici mes questions:

1. Combien de places de parking se situent sur le site de blueFACTORY?
2. La taxe de parking est plus élevée que dans les quartiers voisins (Pérolles, Beaumont). Quel en est le motif?
3. L'horaire de taxation est compris sur l'ensemble du territoire communal de 07.30 à 19.30 heures. Pourquoi prolonger la taxe des horodateurs jusqu'à 22.00 heures sur ce périmètre?
4. La Ville incite les régies immobilières et les propriétaires à supprimer les places de parc à l'air libre, si j'ose dire, en insistant pour que ces derniers planifient lesdites places en sous-sol lors de toute nouvelle construction. La question précise est "Pourquoi la Ville, propriétaire à 50 % du site de blueFACTORY, n'applique-t-elle pas le concept qu'elle recommande vivement aux autres?"
5. Est-il prévu de construire des parkings en sous-sol pour les prochaines constructions sur le site de blueFACTORY?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.

1. Combien de places de parking se situent sur le site de blueFACTORY?
Le plan d'affectation cantonal en prévoit plus, mais actuellement on en a environ 150.
2. La taxe de parking est plus élevée que dans les quartiers voisins (Pérolles, Beaumont). Quel en est le motif?
Je me permets de vous renvoyer auprès de la direction de Bluefactory, qui est propriétaire de ce site.
3. L'horaire de taxation est compris sur l'ensemble du territoire communal de 07.30 à 19.30 heures. Pourquoi prolonger la taxe des horodateurs jusqu'à 22.00 heures sur ce périmètre?
Idem, je me permets de vous renvoyer auprès de la direction de Bluefactory.
4. La Ville incite les régies immobilières et les propriétaires à supprimer les places de parc à l'air libre, si j'ose dire, en insistant pour que ces derniers planifient lesdites places en sous-sol lors de toute nouvelle construction. La question précise est "Pourquoi la Ville, propriétaire à 50 % du site de blueFACTORY, n'applique-t-elle pas le concept qu'elle recommande vivement aux autres?"
Je me permets de vous renvoyer au règlement du plan d'affectation cantonal, qui prévoit à terme le développement de ce type de stationnement dans ce plan d'affectation cantonal.
Je crois que la Ville est plutôt actionnaire et pas propriétaire du site. La Ville, d'une manière générale, fait appliquer à tous les propriétaires la réglementation légale, la réglementation en vigueur.

5. Est-il prévu de construire des parkings en sous-sol pour les prochaines constructions sur le site de blueFACTORY?

Je vous renvoie vers la direction de Bluefactory pour ce qui est de sa stratégie, de son planning et de son calendrier. Je ne peux que vous renvoyer vers le règlement du plan d'affectation cantonal qui, comme je l'ai déjà dit, prévoit le stationnement en ouvrage sur ce site.

Rugo Claudio (PA). Je suis très satisfait de la réponse et remercie M. le Conseil communal Pierre-Olivier Nobs. Il me renvoie à la direction de Bluefactory, qui est à 30 centimètres de lui. En effet, le directeur de Bluefactory n'est autre que la personne de M. Thierry Steiert. Il aurait très bien pu également intervenir et donner des compléments. Excusez-moi, M. Steiert n'est pas directeur, mais mandataire, en tout cas pour la Ville. On joue sur les titres, mais il est dans le Conseil d'administration.

Steiert Thierry, syndic. Juste pour éviter que des malentendus se retrouvent dans la presse demain, cela fait je pense plus d'une année, voire deux, que j'ai quitté le Conseil d'administration de Bluefactory et que c'est Mme Mirjam Ballmer qui représente la Ville de Fribourg au sein de ce Conseil d'administration.

- Nr. 307 von Herr Jean-Pierre Wolhauser (FDP) bezüglich Strassenpflaster rund um die Kathedrale in Bezug auf Menschen mit eingeschränkter Mobilität

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ich habe eine Frage zum Strassenpflaster rund um die Kathedrale in Bezug auf Menschen mit eingeschränkter Mobilität. Unsere Gruppe ist besorgt betreffend die Pflästerung rund um die Kathedrale, die für Personen in Rollstühlen eine grosse Herausforderung darstellen. Ich verweise auf die Berichte in den Freiburger Nachrichten vom 22.11.2024 und 7. Dezember, jeweils auf Seite 3. Diese ist ein Anwendungsfall des heute Abend überwiesenen Postulats Nr. 163.

Ich erlaube mir folgende Fragen dem Gemeinderat zu stellen:

- 1) Enthält die Konvention von 2018 Auflagen für gehbehinderte Personen ausser der Einhaltung der maximal 8mm Abstände zwischen den Pflastersteinen, die nicht eben sind?
- 2) Gab es Auflagen im Bauvertrag mit dem Hauptunternehmer (Firma in Bulle), der die Arbeiten an einem Subunternehmer (Firma im Waadtland) weitergab?
- 3) Wurden während den Bauarbeiten Kontrollen von Seiten der Bauherrschaft gemacht? Es sollte ja alles schnell gehen.
- 4) Wie ist der Stand der Dinge und welche Rechte gegen den Hauptunternehmer gedenkt die Stadt als Bauherrin vorsorglicherweise anzumelden resp. geltend zu machen?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Ich schlage vor, dass der Gemeinderat an der nächsten Sitzung vertieft Antworten geben wird, weil sie gewisse Punkte angesprochen haben, die in einem allfälligen Rechtsstreit von Interesse sein könnten. Was ich ihn aber jetzt schon jetzt sagen kann, ist der Stand der Dinge. Der Stand der Dinge ist folgendes: effektiv wurden während den gesamten Bauarbeiten regelmässig Kontrollen durchgeführt. Die Baustelle wurde die ganze Zeit sehr eng durch die

städtischen Dienste begleitet. Entsprechend wurden auch schon gewisse Elemente korrigiert, sofern sie einer Korrektur bedurften.

Sie wissen ebenfalls, dass die Situation mit der zuständige Kantonalkommission für barrierefreie Bauten angesprochen wurde. Zu Beginn dieses Jahres fand ein Treffen statt mit der Kommission und den Vertretern der Stadt, anlässlich welcher die verschiedenen Optionen für das weitere Vorgehen besprochen wurden.

Es wurden noch keine Entscheide gefällt. Auch der Gemeinderat ist noch nicht über den Stand der Dinge informiert. Was ich damit sagen will, ist, dass die Problematik zum einen bekannt ist und zum anderen angepackt wird. Die genaueren Antworten zu den verschiedenen Fragen werden wir an der nächsten Sitzung schriftlich nachreichen.

La réponse sera donnée plus en détail lors d'une prochaine séance.

- n° 308 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'état d'avancement des travaux de révision du règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé (RSVF; 310.2)

Krienbühl David (PLR). La moitié de ma question ayant déjà été traitée et trouvée réponse au sein de ce Conseil ce soir, je vais ainsi la diviser en deux. Je me permets ainsi de solliciter le Conseil communal pour avoir des informations quant au règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé, qui est en gestation depuis un certain temps au sein de l'administration communale.

- Où en sommes-nous concernant ce règlement?
- Quel est le calendrier du Conseil communal à propos de ce règlement?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Le Conseil communal a transmis une réponse circonstanciée au secrétariat du Conseil général sur l'ensemble des instruments parlementaires qui avaient pris un peu de retard, dont celui-ci. Je n'ai pas le calendrier en mémoire, mais je peux dire que le règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé est prévu pour fin 2025. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que la consultation auprès de la Surveillance des prix est terminée. Par contre, il se trouve actuellement en examen préalable auprès de la DIME. Aussi, sous réserve que la DIME nous le retourne rapidement, je pense qu'il sera soumis au Conseil général d'ici la fin 2025.

Krienbühl David (PLR). Je suis très satisfait de la réponse.

- n° 309 de M. François Miche (PS) relative à l'acquisition par la Ville de Fribourg d'un bien immobilier mis aux enchères dans le quartier de Beaumont

Miche François (PS). Je tiens tout d'abord à dire que j'apprécie énormément le travail que fait notre Conseil communal au quotidien. Mais, parfois, je ne le comprends pas.

Mi-décembre, juste avant l'adoption du budget, une vente aux enchères a été organisée. Comme tout le monde, j'ai été jeter un coup d'œil sur le site internet relatif aux enchères, afin de voir les dossiers et j'ai vu un dossier concernant Beaumont. Il était fait mention de différents lots. De mémoire, il était fait mention qu'il y avait aussi des hypothèques qui étaient liées aux lots, qu'il pouvait y avoir des dettes et qu'il y aura des charges. Le soir même, je me suis dit que c'était bizarre, qu'on ne nous informait pas. J'ai alors posé la question, de savoir ce qu'il s'était passé mais on m'a répondu que l'on ne pouvait rien me dire. J'ai trouvé cela bizarre. Je découvre ensuite par la presse qu'un bien aurait été acheté par la Ville pour CHF 10'000.-, alors qu'avant une vente aux enchères publique a eu lieu, la Ville a acquis un objet à CHF 10'000.-, mais à côté de cela, il y avait aussi des hypothèques et pourquoi pas des dettes? Pourquoi pas des charges ? Ce que je n'ai pas compris, c'est pourquoi on ne m'a pas répondu quant à cela. Je voudrais savoir à quel titre la Ville a acquis quelque chose. Je trouve que la réponse a été incomplète et je ne comprends pas pourquoi, au niveau du Conseil général, on ne nous a pas donné une explication plus précise. Je souhaite savoir ce qu'il en est. Quand on nous parle de politique foncière active, il faudrait qu'il y ait une politique proactive pour que je puisse soutenir mon Conseil communal. A quand une politique foncière active, proactive?

Il sera répondu à la question lors d'une prochaine séance.

- n° 310 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à la lutte contre la pollution par les mégots de cigarettes

Grady Véronique (PLR). "Sur la place de jeux des Grands-Places en ville de Fribourg (...), 348 mégots ont été retrouvés entre le 3 et le 17 septembre dernier. Sur celle qui est au croisement entre la rue de l'Hôpital et la rue du Criblet, il y en avait 308." Ces chiffres proviennent d'une enquête menée par l'organisation Stop2drop à l'échelle suisse, relayée la semaine dernière par les médias fribourgeois notamment. Interviewé sur le sujet, notre directeur de l'édilité a trouvé cette "situation révoltante". Je suis d'accord avec vous, M. le conseiller communal. En revanche, le manque de proactivité du Conseil communal m'interpelle. En effet, en décembre 2020 déjà, plusieurs membres de notre groupe déposaient un postulat demandant de sensibiliser les Fribourgeois-e-s à la pollution causée par les mégots. Permettez-moi de rappeler ici qu'un simple mégot contient plus de 7'000 produits chimiques et peut contaminer jusqu'à 1'000 litres d'eau. En décembre de l'an dernier, je suis revenue à la charge avec une question, d'autant qu'un poste à 50% pour un-e agent-e de prévention littering était au budget. Dans sa réponse, notre exécutif expliquait que la mise en place d'opérations coup de poing telles que proposées nécessitait davantage de ressources. Il relevait également qu'aucune remarque particulière n'avait été adressée au Service de la voirie. Aujourd'hui, nous bénéficions des résultats d'une enquête d'une ONG. Je tiens à souligner que celle-ci a été créée après le lancement d'une action menée par une classe de 10^{ème} année à Berthoud et qui a rapidement trouvé des soutiens. Cette enquête et le contenu sidérant qu'elle contient sont l'occasion d'agir. La loi cantonale sur le littering est d'ailleurs très claire : jeter des mégots est punissable.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles actions concrètes ont été menées cette année par la Ville de Fribourg, respectivement par la personne engagée dans la prévention du littering?
- Quelles mesures seront prises suite aux résultats de cette enquête, en particulier sur les places de jeux?

- Les contrôles relevant de la compétence de la Police locale, des opérations répressives sont-elles prévues?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Il sera répondu en deux temps, par moi-même et mon collègue P.-O. Nobs.

- Quelles actions concrètes ont été menées cette année par la Ville de Fribourg, respectivement par la personne engagée dans la prévention du littering?

23 actions de nettoyage ont été réalisées en collaboration avec des écoles, des entreprises, des associations et des particuliers à travers les rues et parcs de la ville (incluant également les berges de la Sarine). La Ville a également participé aux actions nationales tel que "Le coup de balai", "La semaine du Climat" et "Les Clean Up Days".

La Ville a pu compter sur la collaboration entre la communauté d'intérêts pour une monde propre (IGSU) et les agents de prévention à deux reprises durant cette année, mais également entre l'association REPER et les agents de prévention durant les mois de juin et septembre, où des "Ambassadeurs de Propreté" se rendaient sur les places de pique-nique et autres zones de rencontre sur le temps de midi afin de minimiser le littering dans ces lieux. Durant ces actions, en collaboration avec IGSU et REPER, plus de 800 cendriers de poches ont été distribués aux usagers rencontrés.

Les agents de prévention ont en outre réalisé plusieurs actions Stop Mégots : en marge du marché à la place Georges-Python, aux Grand-Places et dans diverses rues de la ville, distribuant plus de 1200 cendriers de poches aux passants.

Une grande campagne de sensibilisation face à la problématique du littering a également été mise sur pied par divers services de la Ville (Edilité/Voirie, Police locale, Cohésion sociale) et l'association ADO afin que les deux soirées de la "Fête des étudiants" ne ternissent pas la pelouse des Grand-Places. Ce travail entre ces divers acteurs a porté ses fruits car il n'y a quasiment pas eu de déchets à ramasser au sol pour la deuxième année.

Pour lutter contre les dépôts sauvages, la Ville a réalisé une campagne de surveillance des points de récolte durant cinq week-ends (mai - Juin) en collaboration avec la société Protect Services. Durant ces contrôles, 52 personnes ont été interpellées. De ces interpellations, il en est résulté 39 dénonciations et 13 avertissements. Le tout en collaboration avec la Police cantonale.

Les agents de prévention ont effectué plus de 1'900 présences dans les divers points de récolte de la ville afin de lutter contre le littering dans ces endroits, mais également pour aider les citoyens à recycler correctement leurs déchets.

- Quelles mesures seront prises suite aux résultats de cette enquête, en particulier sur les places de jeux?

Les différentes mesures à prendre sont encore en cours d'analyse. Vous vous rappelez que l'enquête a été transmise au Service juste avant les fêtes de fin d'année. Cependant, une

première mesure sera prise prochainement, soit une campagne de lutte contre les mégots menée par la Police locale, en collaboration avec la Voirie.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Je vous rappelle que c'est l'article 12 chiffres 3 de la loi cantonale sur la gestion des déchets qui prévoit que les petites quantités de déchets tels que des mégots cigarettes, ne doivent pas être jetés ou abandonnés dans des espaces publics ou à leurs abords, hors des installations mises à disposition et destinées à leur élimination. Le législateur a d'ailleurs prévu que le non-respect de cette disposition puisse être sanctionné de manière simplifiée par une amende d'ordre de CHF 50.-.

Il est vrai que, jusqu'à présent, la Police locale, dans le cadre de ses patrouilles régulières, a adopté une approche plutôt informative et préventive sur ce sujet. Il faut dire qu'à la vue des agents, la majorité des personnes qui fument se gardent bien de jeter leur mégot. Cela rend la verbalisation de ce type d'infraction un peu plus complexe.

Ceci dit, il y a bel et bien une campagne qui est en préparation, comme l'a expliqué mon collègue du Conseil communal. Nous allons la mener ensemble: la Voirie et la Police locale. Nous allons diffuser des messages d'information, notamment à proximité des arrêts de bus et des places de jeux. La Police locale a prévu de prendre les gens sur le fait pour pouvoir leur donner ce type d'amende d'ordre. C'est ce qui va être fait en février, jusqu'au mois de mars. Ensuite, la Police locale prévoit de continuer ce genre d'action du printemps à l'été, notamment dans les parcs publics, dans les zones piétonnes et aux devantures des établissements publics. Ensuite, pour la deuxième partie de l'année, ce type de contrôle sera effectué dans le cadre des patrouilles qui sont programmées et des manifestations. J'espère que l'on arrivera à faire cesser ce type d'incivilité par de la prévention et de la sensibilisation. Bien entendu, si certains persistent dans ce comportement, il sera nécessaire de trouver des moyens de sanctionner plus fermement.

Grady Véronique (PLR). Pour l'instant, je suis satisfaite de la réponse, mais je resterai attentive.

F. Autres interventions

Rugo Claudio (PA). Le postulat n°165 (2021-2026) a été rédigé et avait pour titre "Les ordures ménagères de la Ville de Fribourg (titre à lire au premier degré)". J'avais tracé "au premier degré" pour ne pas offusquer le Conseil général. Par la suite, il a été transformé par le secrétaire du Conseil général, qui est un subordonné du Conseil communal, en "Postulat n° 165, de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'interpréter de manière plus souple la réglementation concernant les amendes d'ordre relatives au dépôt des sacs à ordures de couleur bleue, spécifiquement envers les contrevenant·e·s âgé·e·s".

C'est sur la base de ce gros titre que le Conseil communal s'est déterminé. Le titre exact était "Les ordures ménagères de la Ville de Fribourg (titre à lire au premier degré). Je ne ferai pas recours à la Préfecture, car j'ai déjà deux recours en route. J'espère que ce cas de figure des sacs à ordures de couleur bleue, des punitions, sera traité dans le règlement sur les déchets, avec une tarification définie pour que chaque citoyen·ne puisse savoir à quelle sauce il·elle sera mangé·e.

Le président. Merci pour cette observation et de ne pas faire recours. Je vous remercie aussi, quand vous vous adressez au secrétariat du Conseil général, de garder un tout petit peu d'égard par rapport au travail exemplaire qu'ils font et ne pas traiter des gens de subalternes alors que tel n'est pas le cas.

Rugo Claudio (PA). Je n'ai pas dit "subalternes", j'ai dit "subordonné".

Le président. Oui, mais avec une connotation qui n'est pas forcément digne des débats que l'on pourrait avoir ici.

Rugo Claudio (PA). (Parle sans micros, propos inaudibles).

Grin Grégory (PLR). La séance de ce soir a une fois de plus été le théâtre d'égarements verbaux et de dénigrements en tout genre. Les mots ont un sens et c'est là tout le sens de l'article 74 du règlement de notre Conseil général, qui rappelle la nécessité de maintenir un certain égard entre chacune et chacun d'entre nous. Certaines interventions qui ont eu lieu ce soir m'ont personnellement touché et blessé. Elles s'écartent largement de l'état d'esprit constructif dans lequel je pensais rejoindre cette assemblée il y a tout juste un an. Plutôt que de marcher dans les pas des exercices de tribuns auxquels nous assistons régulièrement ici, je préfère tout simplement vous appeler toutes et tous, chères et chers collègues, à l'apaisement et à la constructivité pour le bien de notre très chère ville. (Applaudissements).

Le président. Merci M. G. Grin de soutenir la présidence par cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 22.30 heures.

Fribourg, le 10 février 2025

MM/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FРИBOURG

Le président:

Simon Murith



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

Annexes mentionnées.